



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

Le 6 juillet 2026, à 18h31, les membres du Conseil du 9^e arrondissement de Paris se sont réunis sous la présidence de Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement, pour la séance du Conseil du 9^e arrondissement, sur convocation adressée le 30 juin 2026, conformément aux dispositions :

- de la 2^e partie du Code général des collectivités territoriales, livre V, titre 1^{er}, chapitres I et II ;
- des textes subséquents ;
- du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121 et suivants.

Le caractère public de la séance a été assuré par l'accueil du public dans la salle et la diffusion des débats sur la chaîne @YouTube de la Mairie du 9^e arrondissement.

Publication de cette convocation comportant l'ordre du jour a été effectuée à la porte de la mairie et dont procès-verbal de l'affichage a été établi.

ORDRE DU JOUR

1. 09.2026.054 Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

2. 09.2026.055 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juin 2026.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

3. Informations relatives à l'arrondissement par Mme la Maire du 9^e arrondissement. Rapport mensuel sur la sécurité et la propreté.

4. 09.2026.056 Adoption du budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2026.

Mme Delphine Bürkli rapporteure.

5. 09.2026.057 Révision de la charte de fonctionnement des conseils de quartier du 9^e arrondissement.

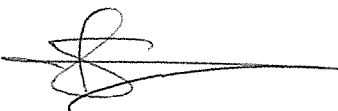
M. Alexis Govciyan rapporteur.

6. 2026.DAC.262 Subventions (27 000 euros) à onze associations historiques dans le cadre de onze conventions pluriannuelles d'objectifs signées en 2025.

M. Alexis Govciyan rapporteur.

7. V.09.2026.014 Vœu au conseil d'arrondissement du 9^e arrondissement de Paris, présenté par M. Thomas Galarneau et Mme Frédérique Dutreuil, pour le groupe Écologiste et Social de Paris 9^e, relatif aux changements de dénomination du collège Paul Gauguin et du gymnase Paul Gauguin dans le 9^e arrondissement de Paris.

8. V.09.2026.015 Vœu déposé par Mme Camille Vizios-Brami, relatif à un soutien de la Mairie du 9^e à Christophe Gleizes.



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

9. V.09.2026.*** Vœu déposé par Mme Camille Vizioz-Brami, relatif à une retransmission publique du spectacle La Vie parisienne. **RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.**

10. 2026.DJS.109 Subventions (78 400 euros) à 10 associations sportives (et 2 avenants à la convention pluriannuelle d'objectifs) (9^e).

Mme Adeline Guillemain rapporteure.

11. 2026.DPE.25 Subventions (34 700 euros) et conventions avec 3 associations participant à la mise en réseau et l'animation de sites de compostage de proximité.

M. Paul Boivin rapporteur.

12. 2026.DAE.114 Budget participatif parisien - Conventions, avenant à convention, subventions de fonctionnement et d'investissement (1 213 000 euros) en faveur de dix structures de l'économie circulaire.

M. Paul Boivin rapporteur.

13. 2026.DVD.65 Actions contribuant à l'amélioration de la sécurité routière sur le territoire parisien - Subventions (24 500 euros en fonctionnement et 4 908 euros en investissement) et conventions associées.

M. Paul Boivin rapporteur.

14. V.09.2026.017 Vœu au conseil d'arrondissement du 9^e, présenté par Mme Frédérique Dutreuil et M. Thomas Galarneau, pour le groupe Écologiste et Social de Paris 9^e, relatif à des aménagements, place de Budapest.

15. 2026.DAC.366 Subventions (10 000 euros) à 4 associations au titre du fonds d'animation locale culture (FAL CULTURE) attribué au 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

16. 2026.DDCT.101 Subventions, pour un montant total de 10 000 euros, à 4 associations au titre du Fonds d'animation locale « Vie associative et citoyenne » du 9^e arrondissement.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

17. 2026.DFPE.232 Demande d'avis préalable sur un projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant formulée par l'association Enfance pour tous, situé au 40 rue Condorcet, 75009 Paris.

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

18. 2026.DFPE.239 Subventions de fonctionnement (6 662 164 euros), avenants aux CPO passées avec 30 associations du groupe 2 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (moins de 100 places).

Mme Virginie Mergoil rapporteure.

19. 2026.DJS.156 Subvention lauréat Budget participatif 2024 : « Toujours plus de neuf dans les centres Paris Anim' du 9^e arrondissement ».

Mme Virginie Mergoil rapporteure.



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

ORDRE DU JOUR (suite)

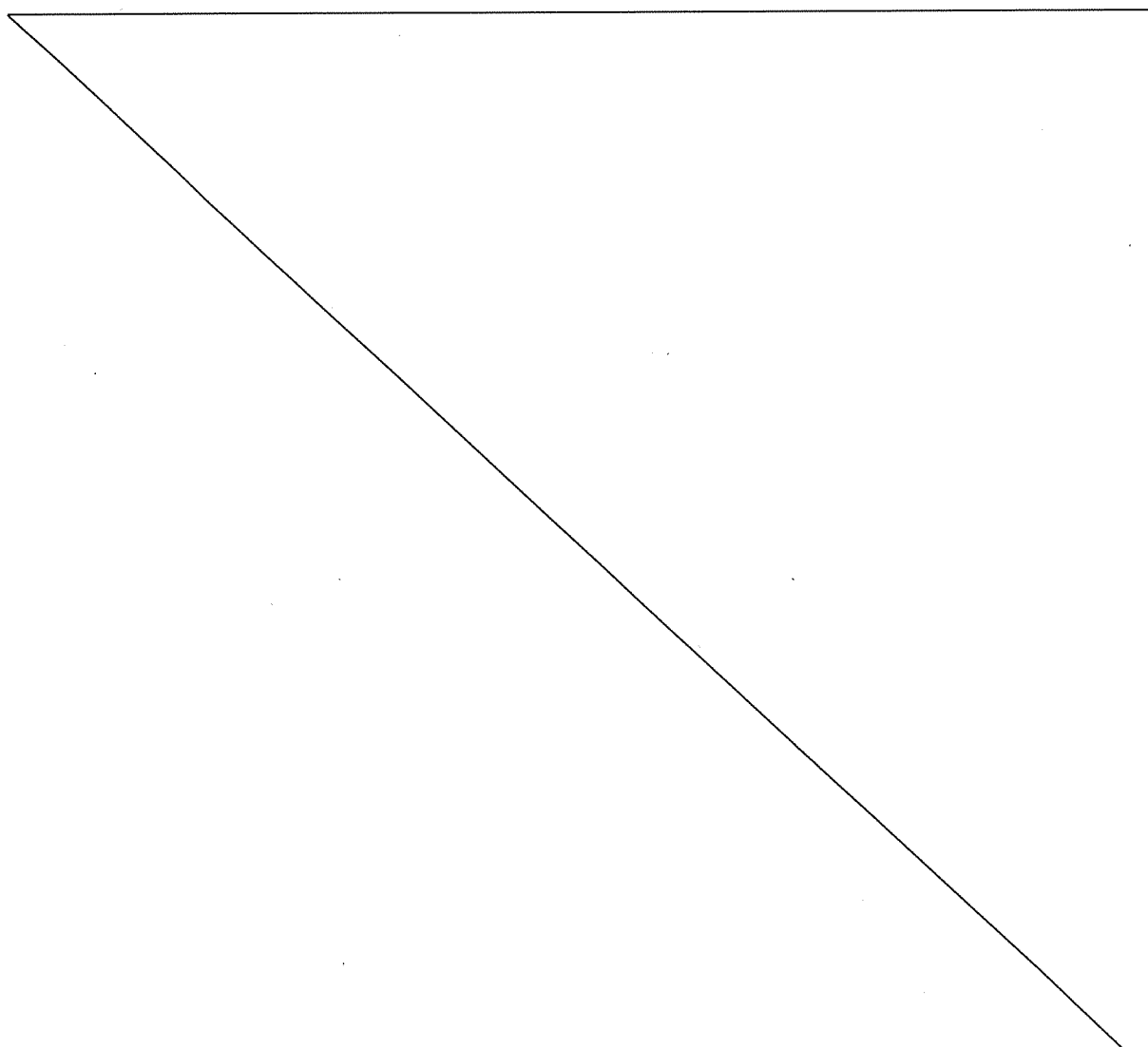
20. 2026.DAE.106 Subventions 3 115 000 euros et conventions avec 100 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloigné.e.s de l'emploi.

M. Jean-Pierre Plagnard rapporteur.

21. Q.09.2026.006 Question orale déposée par Mme Frédérique Dutreuil, pour le groupe Écologiste et Social de Paris 9^e, relatif au refus d'entretien du jardin situé dans la « Villa Laferrière » au 6 et 6B rue Laferrière, par la société Abenex.

22. 2026.DEVE.46 Subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable 2022-2027 (appel à projet 2026).

Mme Catherine Caggegi rapporteure.




Sébastien LEPARTIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

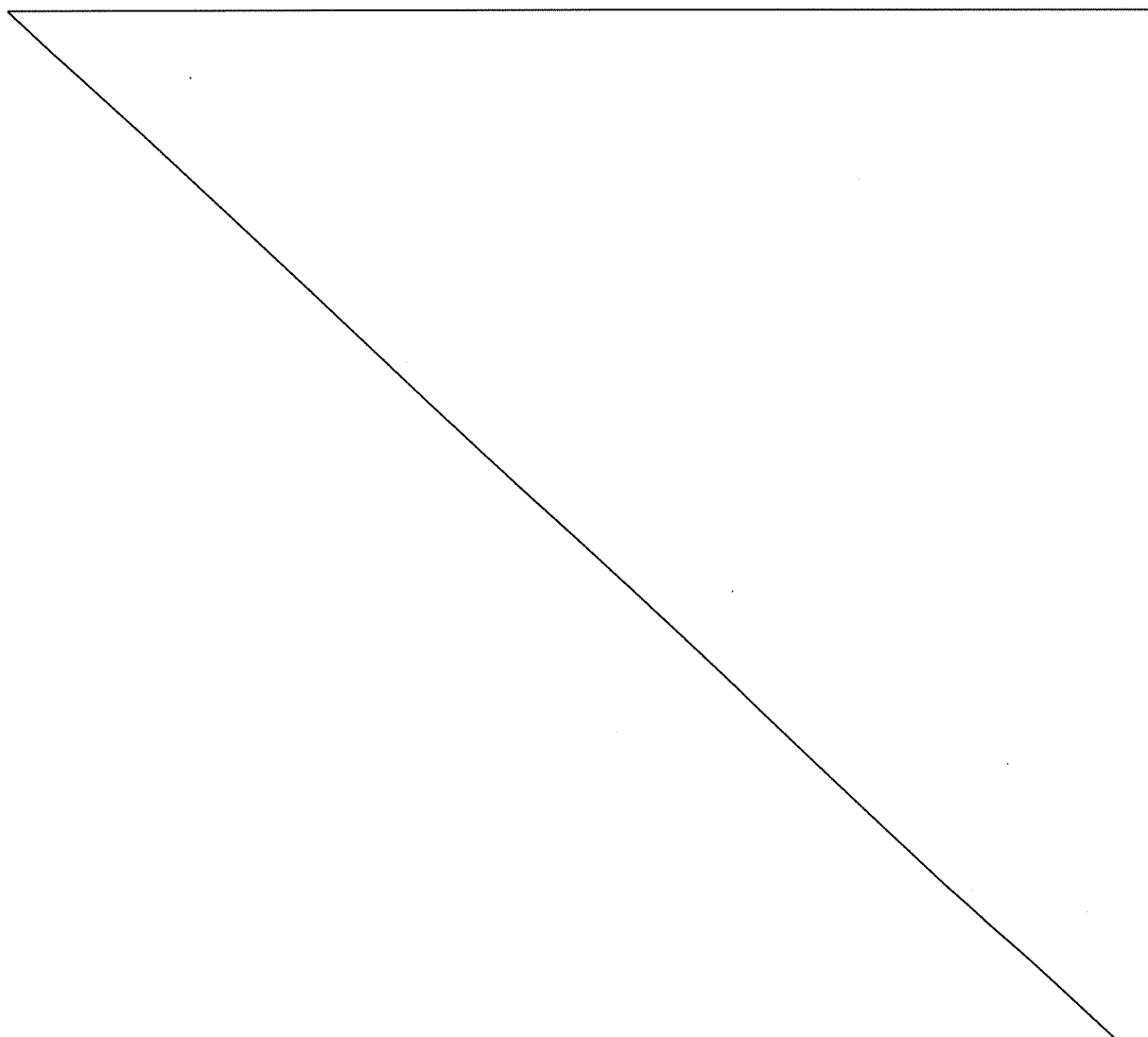
DÉLIBÉRATION

Étaient présents : Mme Delphine Bürkli, Mme Adeline Guillemain, M. Paul Boivin, Mme Virginie Mergoïl, M. Alexis Govciyan, M. Jean-Pierre Plagnard, M. Nicolas Cour, M. Gilles Fiszenson, Mme Amélie Blanckaert, Mme Catherine Caggegi, Mme Frédérique Dutreuil, M. Thomas Galarneau et Mme Camille Vizioz-Brami.

Était excusée : Mme Maud Lelièvre (pouvoir donné à M. Alexis Govciyan).

Les conseillers d'arrondissement présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 14, il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire.

Mme Amélie Blanckaert, ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.




Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.054

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

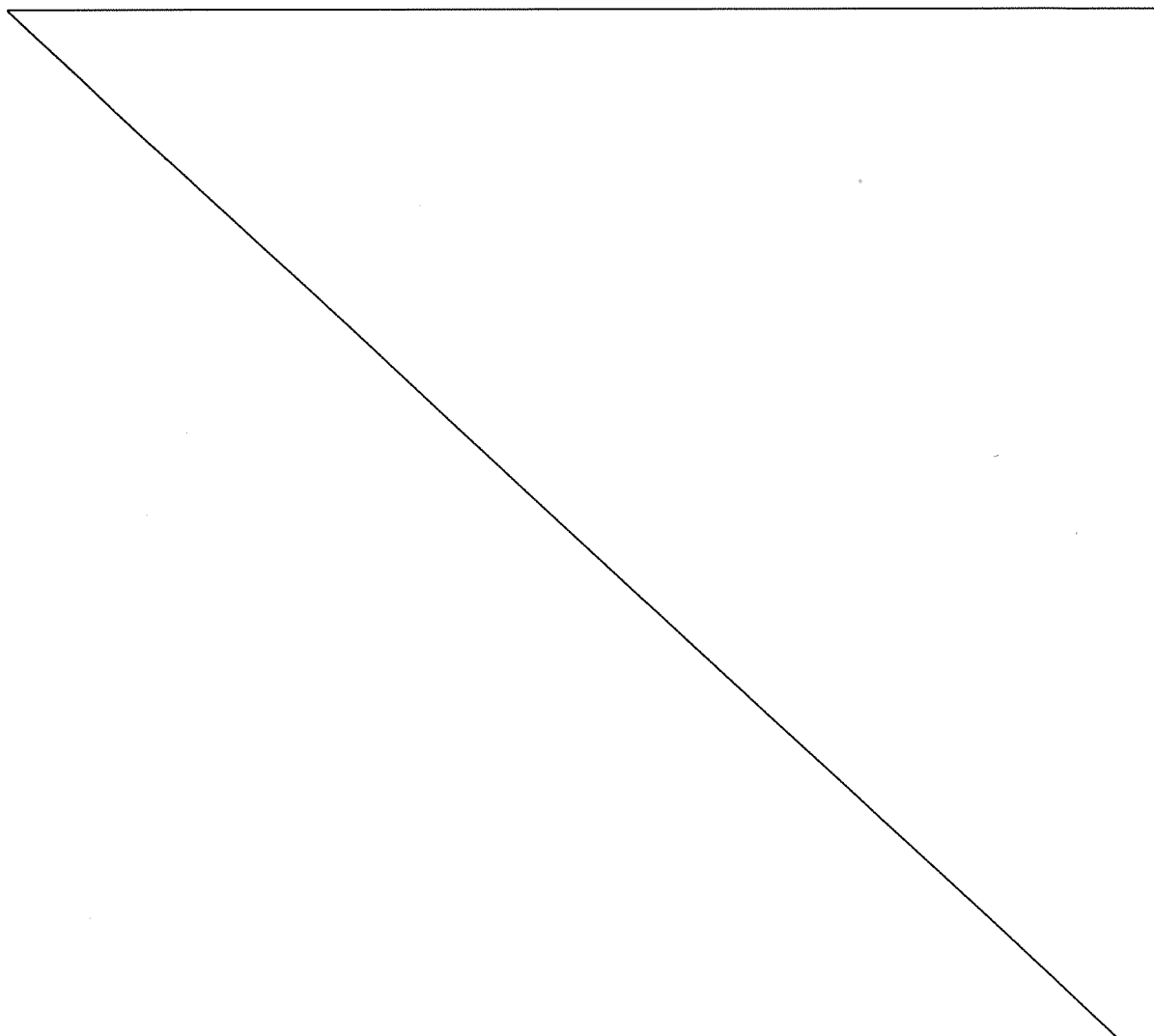
Le Conseil du 9^e arrondissement,

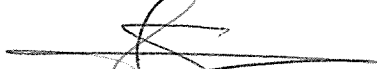
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Mme Amélie Blanckaert est désignée à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juillet 2026.





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.055

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU 6 JUIN 2026.

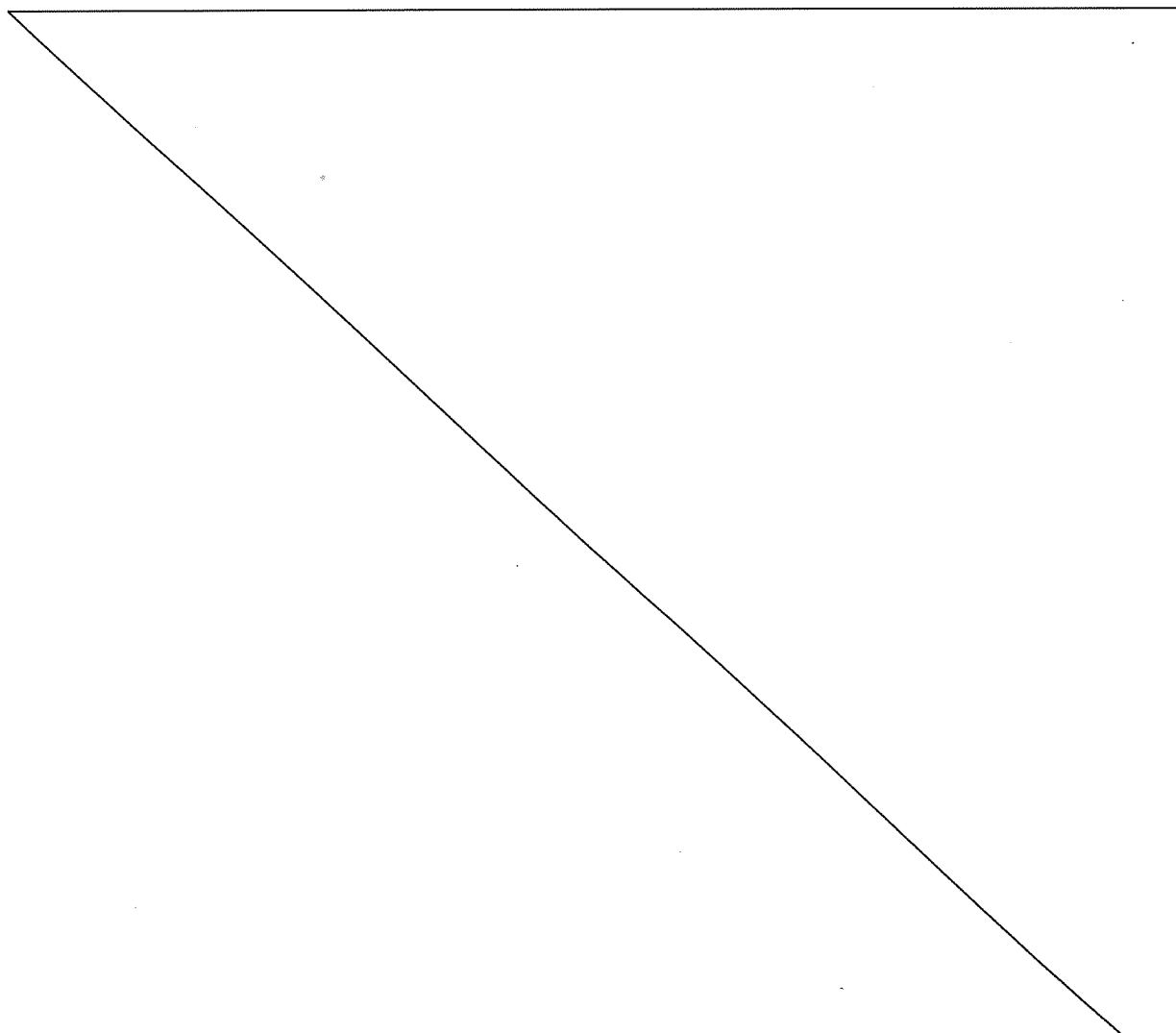
Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 6 juin 2026 est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil).





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE L'ÉTAT SPÉCIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT POUR L'EXERCICE 2026.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le titre I du livre V du Code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment l'article L.2511-41 ;

Vu la délibération 2026.DFA.23, adoptée lors de la séance des 16 au 19 juin 2026 par le Conseil de Paris ;

Vu la notification du montant des reports affectés au budget supplémentaire des trois dotations de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2026 ;

Sur le rapport présenté par Mme Delphine Bürkli, Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E

Article unique : Le budget supplémentaire de l'état spécial du 9^e arrondissement pour l'exercice 2026 est adopté par 13 voix pour et 1 abstention (Mme Frédérique Dutreuil), conformément aux états annexés à la présente délibération.


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

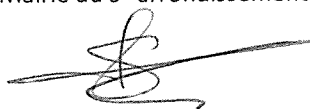
DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
ETAT SPECIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT**

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION ANIMATION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé		BP 2026	CA 2025	BS 2026	CO 2026
RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER (ANIMATION LOCALE)					
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	16 530,00	18 333,92	4 925,00	21 455,00
TOTAL RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER (ANIMATION LOCALE)		16 530,00	18 333,92	4 925,00	21 455,00
RUBRIQUE 301 : DOTATION D'ANIMATION LOCALE					
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 000,00	28 669,70		6 000,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00	27,95		5 000,00
6068	AUTRES MATIERES		3 152,82	386,40	386,40
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	5 000,00			5 000,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	7 000,00	9 148,50	2 401,44	9 401,44
6182	DOCUMENTATION GENERALE		15,00		
62268	HONORAIRES		524,70	25,69	25,69
6232	FETES ET CEREMONIES	35 000,00	45 783,90	14 684,25	49 684,25
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	35 000,00	9 752,32	468,76	35 468,76
6238	DIVERS PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES	10 000,00	3 673,03	496,59	10 496,59
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	4 000,00	1 601,29		4 000,00
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	78 142,00	109 131,97	12 196,61	90 338,61
TOTAL RUBRIQUE 301 : CHAPITRE 011		185 142,00	211 481,18	30 659,74	215 801,74
RUBRIQUE 0282 : TRAVAUX URGENTS					
615221	BATIMENTS PUBLICS	256 300,00	274 388,70	41 652,83	297 952,83
TOTAL RUBRIQUE 0282 : CHAPITRE 011		256 300,00	274 388,70	41 652,83	297 952,83
TOTAL DOTATION ANIMATION LOCALE		457 972,00	504 203,80	77 237,57	535 209,57



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

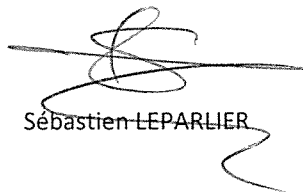
DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
ETAT SPECIAL DU 9^e ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé	BP 2026	CA 2025	BS 2026	CO 2026
RUBRIQUE 020 : MAIRIE D'ARRONDISSEMENT				
60611 EAU ET ASSAINISSEMENT	12 317,00	9 369,04	2 823,79	15 140,79
60612-1 ENERGIE - ELECTRICITE	50 789,00	43 570,39	3 710,58	54 499,58
60613 CHAUFFAGE URBAIN	42 678,00	45 279,84	36 502,60	79 180,60
60623 ALIMENTAIRE	2 000,00	6 426,45	550,73	2 550,73
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	7 000,00	3 624,62		7 000,00
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	933,80		1 000,00
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	120 000,00	123 687,37	14 027,32	134 027,32
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 000,00	11 380,99	110,45	17 110,45
6068 AUTRES MATIERES	2 000,00	19 788,02	3 943,20	5 943,20
611 CONTRAT DE PRESTATIONS		632,70		0,00
61351 LOCATION VEHICULES TAM	30 000,00	14 482,32	1 835,58	31 835,58
61358 LOCATION MOBILIERES - AUTRE	30 000,00	9 057,05	2 953,82	32 953,82
615221 BATIMENTS PUBLICS		3 710,36	12 117,97	12 117,97
6156 MAINTENANCE	35 000,00	44 333,87	4 760,21	39 760,21
6182 DOCUMENTATION GENERALE	3 000,00	1 252,42	0,00	3 000,00
6184 VERSEMENT A DES ORGA FORMATION		492,48	576,00	576,00
62268 AUTRES HONORAIRES		2 440,08		0,00
6234 RECEPTION		22 748,78	3 860,45	3 860,45
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES ET PUBLICATIONS	5 437,00	11 079,28		5 437,00
6241 TRANSPORTS DE BIENS	1 000,00	2 407,62	311,23	1 311,23
6247 TRANSPORTS COLLECTIFS		139,16	190,84	190,84
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	50 000,00	37 305,77		50 000,00
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 000,00	5 776,29		6 000,00
6288 SERVICES EXTERIEURS DIVERS	30 000,00	42 337,93	11 806,20	41 806,20
6583/CHAPITRE 65 INTERETS MORATOIRES	50	0	1 050,00	1 100,00
TOTAL RUBRIQUE 020 CHAPITRE 011	445 271,00	462 256,63	101 130,97	546 401,97
TOTAL RUBRIQUE 020	445 271,00	462 256,63	101 130,97	546 401,97


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
ETAT SPECIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé	BP 2026	CA 2025	BS 2026	CO 2026
------------------------------	---------	---------	---------	---------

RUBRIQUE 34851 : ESPACE ASSOCIATIF

60612-1	ENERGIE ELECTRICITE		0,00		
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	17 900,00	28 261,68	4 000,00	21 900,00
614	CHARGE	1 600,00	2 593,26		1 600,00
6156	MAINTENANCE		906,40		0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	5 000,00	8 006,02	74,32	5 074,32
TOTAL RUBRIQUE 34851 CHAPITRE 011		24 500,00	39 767,36	4 074,32	28 574,32

RUBRIQUE 34852 : MAISON DES ASSOCIATIONS

60612	ENERGIE - ELECTRICITE	3 725,00	4 830,42	3 236,19	6 961,19
60623	ALIMENTATION				0,00
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	150,00	0,00		150,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	200,00	0,00		200,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	500,00	1 657,55		500,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	722,11		1 000,00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES	500,00			500,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES				0,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	53 061,00	63 820,12		53 061,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES				0,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	1 000,00		1 226,23	2 226,23
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	3 000,00	4 517,47		3 000,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES			669,38	669,38
6156	MAINTENANCE	3 200,00	2 173,91		3 200,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE	800,00			800,00
6184	VERSEMENTS ORG. FORMATION	3 500,00	2 339,80		3 500,00
6234	RECEPTIONS	1 500,00	2 929,66		1 500,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 000,00	497,17		1 000,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	3 000,00			3 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	11 500,00	11 798,75	333,53	11 833,53
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	3 000,00	7 781,63	448,93	3 448,93
TOTAL RUBRIQUE 34852 CHAPITRE 011		90 636,00	103 068,59	5 914,26	96 550,26


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
ETAT SPECIAL DU 9^e ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé	BP 2026	CA 2025	BS 2026	CO 2026
------------------------------	---------	---------	---------	---------

RUBRIQUE 211 : ECOLES MATERNELLES

60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	95 528,00	45 900,62	-36 678,23	58 849,77
606122	GAZ	48 796,00	67 919,18	28 310,23	77 106,23
60613	CHAUFFAGE URBAIN	55 591,00	48 492,90	29 168,68	84 759,68
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 200,00	741,25	0,00	1 200,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	10 200,00	10 674,30	949,03	11 149,03
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 000,00	5 815,11	800,76	6 800,76
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 000,00	4 630,13	0,00	4 000,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	50 078,00	38 757,78	695,44	50 773,44
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	6 000,00	6 277,18	350,64	6 350,64
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	1 000,00	20 795,05	2 097,60	3 097,60
6156	MAINTENANCE	18 735,00	4 276,35	824,64	19 559,64
6182	DOCUMENTATION GENERALE		208,35	0,00	0,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	4 406,00	4 958,12	214,80	4 620,80
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1 300,00		0,00	1 300,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	20 352,00	13 921,26	26 721,12	47 073,12
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	5 000,00	193,86	0,00	5 000,00
TOTAL RUBRIQUE 211 CHAPITRE 011		328 186,00	273 461,44	53 454,71	381 640,71

RUBRIQUE 212 : ECOLES PRIMAIRES

606121	ENERGIE - ELECTRICITE	101 076,00	95 777,38	12 357,25	113 433,25
606122	GAZ	51 630,00	84 478,48	39 977,39	91 607,39
60613	CHAUFFAGE URBAIN	65 975,00	81 972,74	61 874,27	127 849,27
60623	ALIMENTATION				
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 357,00	488,50		1 357,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	16 652,00	18 169,57	3 350,04	20 002,04
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	5 000,00	12 145,05	3 183,72	8 183,72
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00	4 522,84	0,00	5 000,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	99 114,00	63 516,26	1 022,05	100 136,05
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	4 100,00	6 608,31	0,00	4 100,00
6135	LOCATION MOBILIERES				0,00
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS	40 500,00	14 745,29	5 019,00	45 519,00
615221	BATIMENTS PUBLICS				0,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERS	12 000,00	1 904,63	0,00	12 000,00
6156	MAINTENANCE	5 000,00	14 231,97	1 074,12	6 074,12
617	ETUDES ET RECHERCHES				0,00
6182	DOCUMENTATION GENERALE	1 749,00	8 340,37	564,46	2 313,46
6238	PUBLICITE PUBLICATION RELAT PUBLICS DIVERS				0,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	11 917,00	16 625,81	288,00	12 205,00
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS				0,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 141,00		0,00	2 141,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	32 000,00	9 466,14	30 907,08	62 907,08
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	2 000,00	10 362,50	11 058,50	13 058,50
TOTAL RUBRIQUE 212 CHAPITRE 011		457 211,00	443 355,84	170 675,88	627 886,88

RUBRIQUE 213 : CLASSES REGROUPEES

60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	84 204,00	82 057,14	0,00	84 204,00
TOTAL RUBRIQUE 213 CHAPITRE 011		84 204,00	82 057,14	0,00	84 204,00


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
ETAT SPECIAL DU 9^e ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé	BP 2026	CA 2025	BS 2026	CO 2026
------------------------------	---------	---------	---------	---------

RUBRIQUE 3111 : CONSERVATOIRES

60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 300,00	2 081,28	0,00	2 300,00
60612	ENERGIE	30 793,00	23 869,16	-1 553,90	29 239,10
60613	CHAUFFAGE URBAIN	13 875,00	16 527,41	11 061,70	24 936,70
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES				0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	0,00		1 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 200,00	2 460,04		3 200,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00	535,43		2 000,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES		1 683,04		0,00
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	17 000,00	22 319,48		17 000,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	26 850,00	5 090,00		26 850,00
6135	LOCATIONS MOBILIERES				0,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	2 200,00	2 071,57		2 200,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES	1 000,00	12 451,18	175,45	1 175,45
6156	MAINTENANCE	8 750,00	7 751,53	2 596,39	11 346,39
6182	DOCUMENTATION GENERALE		7 688,41	391,14	391,14
62288	HONORAIRES		107,23		0,00
6234	RECEPTIONS	1 000,00	5 325,83		1 000,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES		1 554,00		0,00
6283	FRAIS NETTOYAGE LOCALS	38 000,00	38 141,44	174,43	38 174,43
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	4 000,00	2 217,26	260,70	4 260,70
63513	AUTRE IMPOTS LOCALS				0,00
6354	DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	700,00			700,00
TOTAL RUBRIQUE 3111 CHAPITRE 011		152 668,00	151 874,29	13 105,91	165 773,91

RUBRIQUE 313 : BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES

60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 769,00	2 908,96		1 769,00
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	23 315,00	19 904,71	-1 824,19	21 490,51
60612-2	ENERGIE -GAZ	11 909,00	9 873,62	2 657,20	14 566,70
60613	CHAUFFAGE URBAIN	8 014,00	10 502,30	11 788,47	19 802,47
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT		15 747,18	402,20	402,20
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 826,00	1 182,53		4 826,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1 000,00	3 522,19	260,62	1 260,62
61521	ENTRETIEN DES TERRAINS	500,00			500,00
615221	BATIMENTS PUBLICS		409,74		0,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES	1 000,00			1 000,00
6156	MAINTENANCE	12 000,00	11 667,73	1 647,83	13 647,83
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCALS	10 000,00	2 398,02	835,03	10 835,03
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	7 000,00	5 984,90	1 298,47	8 298,47
63513	AUTRES IMPOTS LOCALS	200,00	0,00		200,00
TOTAL RUBRIQUE 313 CHAPITRE 011		81 533,00	84 101,88	17 066,13	98 599,13



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
ETAT SPECIAL DU 9^e ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé	BP 2026	CA 2025	BS 2026	CO 2026
------------------------------	---------	---------	---------	---------

RUBRIQUE 321 : SALLES DE SPORTS, GYMNASES

60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 200,00	7 119,79	0,02	5 200,02
606121	ENERGIE - ELECTRICITE	72 397,00	40 235,04	35 116,98	107 513,98
60613	CHAUFFAGE URBAIN	24 865,00	36 148,28	38 809,23	63 674,23
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	600,00			600,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 600,00	2 503,78		2 600,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	10 250,00	7 292,14	1 514,40	11 764,40
61521	TERRAINS				0,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES		2 799,27		0,00
6156	MAINTENANCE	37 000,00	38 445,65	11 501,89	48 501,89
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX		11 800,71		0,00
TOTAL RUBRIQUE 321 CHAPITRE 011		152 912,00	146 344,66	86 942,52	239 854,52

RUBRIQUE 322 : TERRAIN DE SPORT

6156	MAINTENANCE	350,00	537,71	109,44	459,44
TOTAL RUBRIQUE 322 CHAPITRE 011		350,00	537,71	109,44	459,44

RUBRIQUE 3232 : PISCINES

60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	129 250,00	149 942,52	-0,01	129 249,99
60612	ENERGIE - ELECTRICITE	127 660,00	115 250,37	46 464,49	174 124,49
60612-2	ENERGIE - GAZ	65 209,00	153 268,34	112 864,84	178 073,84
60613	CHAUFFAGE URBAIN	40 072,00	52 511,52	58 940,35	99 012,35
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	19 160,00	25 427,53	3 656,64	22 816,64
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 000,00	7 583,73	0,00	7 000,00
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	15 000,00	11 951,40	1 635,19	16 635,19
611	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES	840,00		0,00	840,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	3 500,00	4 017,60	0,00	3 500,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES	1 000,00		0,00	1 000,00
6156	MAINTENANCE	11 000,00	16 431,10	90,00	11 090,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		750,84	230,52	230,52
TOTAL RUBRIQUE 3232 CHAPITRE 011		419 691,00	537 134,95	223 882,02	643 573,02

RUBRIQUE 3381 : CENTRES D'ANIMATION

60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 435,00	12 757,06	0,00	5 435,00
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	113 611,00	86 383,41	4 805,56	118 416,56
60613	CHAUFFAGE URBAIN	29 530,00	32 513,13	26 857,96	56 387,96
611	CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 707 826,00	1 665 997,27	-573 765,98	1 134 060,02
6156	MAINTENANCE	135,00	561,90	0,00	135,00
TOTAL RUBRIQUE 3381 CHAPITRE 011		1 856 537,00	1 798 212,77	-542 102,46	1 314 434,54
65743	FERMIERS CONCESSIONNAIRES			573 765,98	573 765,98
TOTAL RUBRIQUE 3381 CHAPITRE 065				573 765,98	573 765,98


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

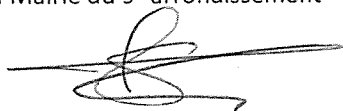
DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
ETAT SPECIAL DU 9^E ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DOTATION GESTION LOCALE

Rubrique / Article / Libellé		BP 2026	CA 2025	BS 2026	CO 2026
RUBRIQUE 4221 : CRECHES					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	33 846,00	25 204,67	0,00	33 846,00
606121	ENERGIE - ELECTRICITE	109 999,00	100 346,40	27 974,38	137 973,38
60612-2	ENERGIE - GAZ	56 188,00	30 994,03	-21 042,73	35 145,27
60613	CHAUFFAGE URBAIN	5 062,00	7 236,31	7 965,28	13 027,28
60623	ALIMENTATION	319 418,00	297 132,46	107 422,16	426 840,16
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	73 308,00	85 118,29	8 355,24	81 663,24
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	25 478,00	22 706,93	5 447,35	30 925,35
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	39 530,00	40 024,12	5 577,97	45 107,97
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 115,00	5 320,78		6 115,00
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	50 064,00	49 347,73	622,14	50 686,14
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES				0,00
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	40 583,00	38 135,23	9 621,64	50 204,64
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	6 115,00			6 115,00
6156	MAINTENANCE	22 573,00	11 509,18	6 406,80	28 979,80
6182	DOCUMENTATION GENERALE				0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	264 195,00	236 798,21		264 195,00
6288	SERVICES EXTERIEURS		2 015,00	635,00	635,00
TOTAL RUBRIQUE 4221 CHAPITRE 011		1 055 531,00	951 889,34	158 985,23	1 214 516,23
RUBRIQUE 511 : ESPACES VERTS					
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	24 500,00	36 910,57	20 550,06	45 050,06
60612	ENERGIE				
60612-1	ENERGIE - ELECTRICITE	7 870,00	5 128,46	-42,72	7 827,28
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	12 512,00	9 977,17	626,24	13 138,24
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	13 500,00	33 783,44	57,90	13 557,90
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	131 660,00	146 013,76	13 770,95	145 430,95
61358	AUTRE LOCATION MOBILIERE		1 246,80		
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	135 670,00	93 346,99		135 670,00
61522	ENTRETIEN DE BATIMENTS				0,00
615221	ENTRETIEN DE BATIMENTS PUBLICS	4 000,00			4 000,00
615232	RESEAU	35 000,00	6 313,44		35 000,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS IMMOBILIERES	5 000,00	5 516,59	2 482,50	7 482,50
6156	MAINTENANCE	51 900,00	45 029,64		51 900,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	31 400,00			31 400,00
TOTAL RUBRIQUE 511 CHAPITRE 011		453 012,00	383 266,86	37 444,93	490 456,93



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
ETAT SPECIAL DU 9^e ARRONDISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT

Rubrique / Article / Libellé	BP 2026	CA 2025	BS 2026	CO 2026
------------------------------	---------	---------	---------	---------

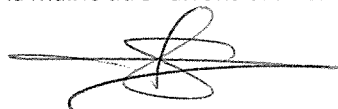
RUBRIQUE 0281 : ADMINISTRATION GENERALE

458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	100 000,00	135 086,21	67 253,71	167 253,71
--------	---------------------------------	------------	------------	-----------	------------

RUBRIQUE 0381 : CONSEIL DE QUARTIER

458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	41 320,00	52 402,48	11 988,93	53 306,93
--------	---------------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

TOTAL RUBRIQUE DOTATION D'INVESTISSEMENT		141 320,00	187 488,69	79 242,64	220 562,64
--	--	------------	------------	-----------	------------


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
ETAT SPECIAL DU 9^e ARRONDISSEMENT

RECAPITULATIF DES DEPENSES PAR ARTICLE					
Rubrique / Article / Libellé		BP 2026	CA 2025	BS 2026	CO 2026
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	298 821,00	328 351,03	23 373,86	322 194,86
60612	ENERGIE -ELECTRICITE	970 495,00	927 630,01	256 333,85	1 226 828,85
60613	CHAUFFAGE URBAIN	285 662,00	331 184,43	282 968,54	568 630,54
60623	ALIMENTATION	321 418,00	303 558,91	77 972,89	399 390,89
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	102 775,00	115 400,19	42 011,88	144 786,88
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	64 130,00	62 572,11	9 746,42	73 876,42
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	217 992,00	259 426,83	27 767,80	245 759,80
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	44 941,00	28 322,76	110,45	45 051,45
6065	LIVRES,DISQUES,CASSETTES	500,00	0,00	0,00	500,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	149 192,00	102 274,04	1 717,49	150 909,49
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	76 664,00	124 162,73	5 620,90	82 284,90
611	CONTRATS DE PRESTATIONS	1 862 326,00	1 834 963,21	-559 995,03	1 302 330,97
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	97 811,00	97 171,80	4 000,00	101 811,00
61358	AUTRE LOCATIONS MOBILIERES	43 700,00	25 541,52	6 581,49	50 281,49
614	CHARGES LOCATIVES, DE COPROPRIETE	45 183,00	45 245,96	9 621,64	54 804,64
61521	ENTRETIEN DE TERRAINS	182 785,00	108 092,28	5 019,00	187 804,00
615221	BATIMENTS PUBLICS	260 300,00	278 508,80	53 770,80	314 070,80
615232	ENTRETIEN DES RESEAUX	35 000,00	6 313,44	0,00	35 000,00
61558	ENTRETIEN D'AUTRES BIENS MOBILIERES	21 000,00	43 466,72	4 755,55	25 755,55
6156	MAINTENANCE	205 643,00	197 856,94	29 680,70	235 323,70
6182	DOCUMENTATION GENERALE	5 549,00	17 504,55	955,60	6 504,60
6184	VERSEMENTS ORG. FORMATION	3 500,00	2 832,28	576,00	4 076,00
62268	AUTRES HONORAIRES		3 072,01	25,69	25,69
6232	FETES ET CEREMONIES	35 000,00	45 783,90	14 684,25	49 684,25
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	41 437,00	22 882,77	468,76	41 905,76
6238	PUBLICITE PUBLICATION RELAT PUBLIQUES -DIVERS	10 000,00	3 673,03	496,59	10 496,59
6241	TRANSPORTS DE BIENS	17 323,00	23 991,55	814,03	18 137,03
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS	0,00	139,16	190,84	190,84
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	56 498,00	37 305,77	0,00	56 498,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	38 400,00	1 601,29	0,00	38 400,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	387 047,00	338 106,84	59 045,51	446 092,51
6288	SERVICES EXTERIEURS DIVERS	145 672,00	199 109,81	42 859,93	188 531,93
63513	AUTRES IMPOTS LOCAUX	200,00	0,00	0,00	200,00
6354	DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	700,00	0,00	0,00	700,00
CHAPITRE 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
65743	FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES			573 765,98	573 765,98
6584	INTERETS MORATOIRES	50,00	0,00	1 050,00	1 100,00
CHAPITRE 458101 DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE					
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT LOCAL	141 320,00	187 488,69	79 242,64	220 562,64
TOTAL DES DEPENSES		6 201 534,00	6 149 021,95	1 060 930,08	7 262 464,08



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

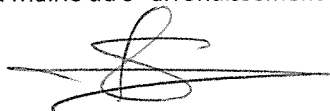
DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026
ETAT SPECIAL DU 9^e ARRONDISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Rubrique / Article / Libellé	BP 2026	CA 2025	BS 2026	CO 2026
DAL - DOTATION D'ANIMATION LOCALE	457 972,00	504 203,80	77 237,57	535 209,57
DGL - DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	5 602 242,00	5 457 329,46	904 449,87	6 506 691,87
TOTAL DES DEPENSES	6 060 214,00	5 961 533,26	981 687,44	7 041 901,44

SECTION D' INVESTISSEMENT				
Rubrique / Article / Libellé	BP 2026	CA 2025	BS 2026	CO 2026
DIV - DOTATION D'INVESTISSEMENT	141 320,00	187 488,69	79 242,64	220 562,64
TOTAL DES DEPENSES	141 320,00	187 488,69	79 242,64	220 562,64


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 020 ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	12 317,00	2 823,79
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	50 789,00	3 710,58
60613	CHAUFFAGE URBAIN	42 678,00	36 502,60
60623	ALIMENTATION	2 000,00	550,73
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	7 000,00	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	120 000,00	14 027,32
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	17 000,00	110,45
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	2 000,00	3 943,20
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	30 000,00	1 835,58
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	30 000,00	2 953,82
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	0,00	12 117,97
6156	MAINTENANCE	35 000,00	4 760,21
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	3 000,00	0,00
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	0,00	576,00
6234	RÉCEPTIONS	0,00	3 860,45
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	5 437,00	0,00
6241	TRANSPORTS DE BIENS	1 000,00	311,23
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	0,00	190,84
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	50 000,00	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	6 000,00	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	30 000,00	11 806,20
Total Chapitre 011		445 221,00	100 080,97
Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
6583	INTÉRÊTS MORATOIRES ET PÉNALITÉS SUR MARCHÉS	50,00	1 050,00
Total Chapitre 65		50,00	1 050,00
Total Rubrique 020		445 271,00	101 130,97
Rubrique 0282 TRAVAUX URGENTS			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	256 300,00	41 652,83
Total Chapitre 011		256 300,00	41 652,83
Total Rubrique 0282		256 300,00	41 652,83


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES	Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 0381 CONSEILS DE QUARTIER		
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	16 530,00	4 925,00
Total Chapitre 011	16 530,00	4 925,00
Total Rubrique 0381	16 530,00	4 925,00
Rubrique 211 ÉCOLES MATERNELLES		
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	144 324,00	-8 368,00
60613 CHAUFFAGE URBAIN	55 591,00	29 168,68
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	1 200,00	0,00
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	10 200,00	949,03
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	6 000,00	800,76
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 000,00	0,00
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	50 078,00	695,44
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	6 000,00	350,64
61558 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	1 000,00	2 097,60
6156 MAINTENANCE	18 735,00	824,64
6241 TRANSPORTS DE BIENS	4 406,00	214,80
6261 FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	1 300,00	0,00
6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	20 352,00	26 721,12
6288 AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	5 000,00	0,00
Total Chapitre 011	328 186,00	53 454,71
Total Rubrique 211	328 186,00	53 454,71
Rubrique 212 ÉCOLES PRIMAIRES		
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60612 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	152 706,00	52 334,64
60613 CHAUFFAGE URBAIN	65 975,00	61 874,27
60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	1 357,00	0,00
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	16 652,00	3 350,04
60632 FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	5 000,00	3 183,72
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00	0,00
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	99 114,00	1 022,05
6068 AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	4 100,00	0,00
61521 TERRAINS	40 500,00	5 019,00


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

**ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	12 000,00	0,00
6156	MAINTENANCE	5 000,00	1 074,12
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	1 749,00	564,46
6241	TRANSPORTS DE BIENS	11 917,00	288,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	2 141,00	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	32 000,00	30 907,08
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	2 000,00	11 058,50
Total Chapitre 011		457 211,00	170 675,88
Total Rubrique 212		457 211,00	170 675,88
Rubrique 213 Classes regroupées			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	84 204,00	0,00
Total Chapitre 011		84 204,00	0,00
Total Rubrique 213		84 204,00	0,00
Rubrique 301 ANIM LOCALE ET CULTURELLE			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	6 000,00	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 000,00	0,00
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	0,00	386,40
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	5 000,00	0,00
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	7 000,00	2 401,44
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	0,00	25,69
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	35 000,00	14 684,25
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	35 000,00	468,76
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATION, RELATION PUBLIQUE- DIVERS	10 000,00	496,59
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	4 000,00	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	78 142,00	12 196,61
Total Chapitre 011		185 142,00	30 659,74
Total Rubrique 301		185 142,00	30 659,74


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9^{EME} ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 3111 ENSEIGNEMENT ART PRATIQUE			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	2 300,00	0,00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	30 793,00	-1 553,90
60613	CHAUFFAGE URBAIN	13 875,00	11 061,70
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	1 000,00	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	3 200,00	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00	0,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	17 000,00	0,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	26 850,00	0,00
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	2 200,00	0,00
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	1 000,00	175,45
6156	MAINTENANCE	8 750,00	2 596,39
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	0,00	391,14
6234	RÉCEPTIONS	1 000,00	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	38 000,00	174,43
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	4 000,00	260,70
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	700,00	0,00
Total Chapitre 011		152 668,00	13 105,91
Total Rubrique 3111		152 668,00	13 105,91
Rubrique 313 BIBLIOTHÈQUES MÉDIATHÈQUE			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	1 769,00	0,00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	35 224,00	833,51
60613	CHAUFFAGE URBAIN	8 014,00	11 788,47
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	0,00	402,20
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 826,00	0,00
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	1 000,00	260,62
61521	TERRAINS	500,00	0,00
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	1 000,00	0,00
6156	MAINTENANCE	12 000,00	1 647,83
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	10 000,00	835,03
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	7 000,00	1 298,47
63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	200,00	0,00
Total Chapitre 011		81 533,00	17 066,13
Total Rubrique 313		81 533,00	17 066,13


Sébastien LEPARTIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 321	SALLES DE SPORT, GYMNASES		
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 200,00	0,02
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	72 397,00	35 118,98
60613	CHAUFFAGE URBAIN	24 865,00	38 809,23
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	600,00	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	2 600,00	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	10 250,00	1 514,40
6156	MAINTENANCE	37 000,00	11 501,89
Total Chapitre 011		152 912,00	86 942,52
Total Rubrique 321		152 912,00	86 942,52
Rubrique 322	STADES		
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
6156	MAINTENANCE	350,00	109,44
Total Chapitre 011		350,00	109,44
Total Rubrique 322		350,00	109,44
Rubrique 3232	PISCINES ET BASSINS ÉCOLE		
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	129 250,00	-0,01
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	192 869,00	159 329,33
60613	CHAUFFAGE URBAIN	40 072,00	58 940,35
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	19 160,00	3 656,64
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	7 000,00	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	15 000,00	1 635,19
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	840,00	0,00
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	3 500,00	0,00
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	1 000,00	0,00
6156	MAINTENANCE	11 000,00	90,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	0,00	230,52
Total Chapitre 011		419 691,00	223 882,02
Total Rubrique 3232		419 691,00	223 882,02


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 3381 CENTRES D'ANIMATION			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	5 435,00	0,00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	113 611,00	4 805,56
60613	CHAUFFAGE URBAIN	29 530,00	26 857,96
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 707 826,00	-573 765,98
6156	MAINTENANCE	135,00	0,00
Total Chapitre 011		1 856 537,00	-542 102,46
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
65743	FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	0,00	573 765,98
Total Chapitre 65		0,00	573 765,98
Total Rubrique 3381		1 856 537,00	31 663,52
Rubrique 34851 Equipements associatifs			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	17 900,00	4 000,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	1 600,00	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	5 000,00	74,32
Total Chapitre 011		24 500,00	4 074,32
Total Rubrique 34851		24 500,00	4 074,32
Rubrique 34852 Maison des associations			
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	3 725,00	3 236,19
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	150,00	0,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	200,00	0,00
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	500,00	0,00
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 000,00	0,00
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUE)	500,00	0,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	53 061,00	0,00
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	1 000,00	1 226,23
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	3 000,00	0,00
6156	MAINTENANCE	3 200,00	669,38
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	800,00	0,00
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	3 500,00	0,00


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
6234	RÉCEPTIONS	1 500,00	0,00
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	1 000,00	0,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	3 000,00	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	11 500,00	333,53
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	3 000,00	448,93
Total Chapitre 011		90 636,00	5 914,26
Total Rubrique 34852		90 636,00	5 914,26
Rubrique 4221 CRÈCHES ET GARDERIES			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	33 846,00	0,00
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	166 187,00	6 931,68
60613	CHAUFFAGE URBAIN	5 062,00	7 965,28
60623	ALIMENTATION	319 418,00	77 422,16
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	73 308,00	38 355,24
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	25 478,00	5 447,35
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	39 530,00	5 577,97
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	6 115,00	0,00
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	50 064,00	622,14
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	40 583,00	9 621,64
61521	TERRAINS	6 115,00	0,00
6156	MAINTENANCE	22 573,00	6 406,80
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	3 057,00	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	264 195,00	0,00
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	0,00	635,00
Total Chapitre 011		1 055 531,00	158 985,26
Total Rubrique 4221		1 055 531,00	158 985,26
Rubrique 511 ESPACES VERTS URBAINS			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	24 500,00	20 550,06
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	7 870,00	-42,72
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	12 512,00	626,24
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	13 500,00	57,90
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	131 660,00	13 770,95
61521	TERRAINS	135 670,00	0,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	4 000,00	0,00
615232	RÉSEAUX	35 000,00	0,00
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	5 000,00	2 482,50



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

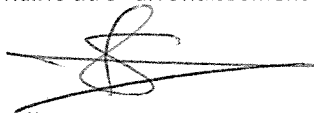
DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
6156	MAINTENANCE	51 900,00	0,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	31 400,00	0,00
Total Chapitre 011		453 012,00	37 444,93
Total Rubrique 511		453 012,00	37 444,93
TOTAL DEPENSES		6 060 214,00	981 687,44


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Récapitulatif général			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	298 821,00	23 373,86
60612	ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ	970 495,00	256 333,85
60613	CHAUFFAGE URBAIN	285 662,00	282 968,54
60623	ALIMENTATION	321 418,00	77 972,89
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES	102 775,00	42 011,88
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	64 130,00	9 746,42
60632	FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT	217 992,00	27 767,80
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	44 941,00	110,45
6065	LIVRES, DISQUES, CASSETTES ... (BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUE	500,00	0,00
6067	FOURNITURES SCOLAIRES	149 192,00	1 717,49
6068	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES	76 664,00	5 620,90
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	1 862 326,00	-559 995,03
6132	LOCATIONS IMMOBILIÈRES	97 811,00	4 000,00
61351	LOCATIONS MOBILIÈRES - MATÉRIEL ROULANT	30 000,00	1 835,58
61358	LOCATIONS MOBILIÈRES - AUTRES	43 700,00	6 581,49
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIÉTÉ	45 183,00	9 621,64
61521	TERRAINS	182 785,00	5 019,00
615221	BÂTIMENTS PUBLICS	260 300,00	53 770,80
615232	RÉSEAUX	35 000,00	0,00
61558	ENTRETIEN ET RÉPARATIONS SUR BIENS MOBILIERS - AUTRES BIENS	21 000,00	4 755,55
6156	MAINTENANCE	205 643,00	29 680,70
6182	DOCUMENTATION GÉNÉRALE ET TECHNIQUE	5 549,00	955,60
6184	VERSEMENTS À DES ORGANISMES DE FORMATION	3 500,00	576,00
62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS	0,00	25,69
6232	FÊTES ET CÉRÉMONIES	35 000,00	14 684,25
6234	RÉCEPTIONS	2 500,00	3 860,45
6236	CATALOGUES ET IMPRIMÉS ET PUBLICATIONS	41 437,00	468,76
6238	PUBLICITÉ, PUBLICATION, RELATION PUBLIQUE- DIVERS	10 000,00	496,59
6241	TRANSPORTS DE BIENS	17 323,00	814,03
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	0,00	190,84
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	56 498,00	0,00
6282	FRAIS DE GARDIENNAGE	38 400,00	0,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	387 047,00	59 045,51
6288	AUTRES SERVICES EXTERIEURS - DIVERS - AUTRES	145 672,00	42 859,93
63513	AUTRES IMPÔTS LOCAUX	200,00	0,00
6354	DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE	700,00	0,00
Total Chapitre 011		6 060 164,00	406 871,46


Sébastien LEPARTIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

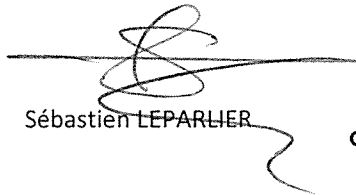
DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		
65743	FERMIERS ET CONCESSIONNAIRES	0,00	573 765,98
6583	INTÉRÊTS MORATOIRES ET PÉNALITÉS SUR MARCHÉS	50,00	1 050,00
Total Chapitre 65		50,00	574 815,98
TOTAL DEPENSES		6 060 214,00	981 687,44


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

**ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION DE FONCTIONNEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ		
Chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté		
002	RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	397 971,32
	Total Chapitre 002	0,00	397 971,32
Chapitre 74	Dotations et participations		
748711	DOTATION D'ANIMATION LOCALE REÇUE	457 972,00	0,00
748721	DOTATION DE GESTION LOCALE REÇUE	5 602 242,00	583 716,12
	Total Chapitre 74	6 060 214,00	583 716,12
	Total Rubrique 020	6 060 214,00	981 687,44
	TOTAL RECETTES	6 060 214,00	981 687,44


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

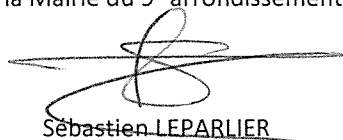
DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

**ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 0281 DOTATION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre 458101	Dotation d'investissement versée		
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	100 000,00	67 253,71
Total Chapitre 458101		100 000,00	67 253,71
Total Rubrique 0281		100 000,00	67 253,71
Rubrique 0381 CONSEILS DE QUARTIER			
Chapitre 458101	Dotation d'investissement versée		
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	41 320,00	11 988,93
Total Chapitre 458101		41 320,00	11 988,93
Total Rubrique 0381		41 320,00	11 988,93
TOTAL DEPENSES		141 320,00	79 242,64


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

**ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT**

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Récapitulatif général			
Chapitre 458101	Dotation d'investissement versée		
458101	DOTATION D'INVESTISSEMENT VERSEE	141 320,00	79 242,64
Total Chapitre 458101		141 320,00	79 242,64
TOTAL DEPENSES		141 320,00	79 242,64



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

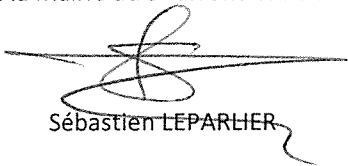
DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
SECTION D'INVESTISSEMENT

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Rubrique 020	ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA COLLECTIVITÉ		
Chapitre 458201	Dotation d'investissement recue		
458201	DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	141 320,00	79 242,64
Total Chapitre 458201		141 320,00	79 242,64
Total Rubrique 020		141 320,00	79 242,64
TOTAL RECETTES		141 320,00	79 242,64


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

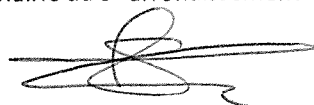
09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT

POUR INFORMATION - MONTANTS DES DEPENSES PAR DOTATION

DOTATION	Pour mémoire budget précédent	Vote du Conseil de Paris
Dotation d'investissement	141 320,00	79 242,64
Dotation d'animation locale	457 972,00	77 237,57
Dotation de gestion locale	5 602 242,00	904 449,87
TOTAL	6 201 534,00	1 060 930,08



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS EN SENS DÉPENSES PAR CHAPITRE COMPTABLE ET RUBRIQUE
FONCTIONNELLE

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
Dotation d'anim Dotation Animation Locale			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
0282	TRAVAUX URGENTS	256 300,00	41 652,83
0381	CONSEILS DE QUARTIER	16 530,00	4 925,00
301	ANIM LOCALE ET CULTURELLE	185 142,00	30 659,74
Total Chapitre 011		457 972,00	77 237,57
Total Dotation d'animation locale		457 972,00	77 237,57
Dotation de gesi Dotation de gestion locale			
Chapitre 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL			
020	ADM GÉNÉRALE COLLECTIVITÉ	445 221,00	100 080,97
211	ÉCOLES MATERNELLES	328 186,00	53 454,71
212	ÉCOLES PRIMAIRES	457 211,00	170 675,88
213	CLASSES REGROUPÉES	84 204,00	0,00
3111	ENSEIGNEMENT ART PRATIQUE	152 668,00	13 105,91
313	BIBLIOTHÈQUES MÉDIATHÈQUE	81 533,00	17 066,13
321	SALLES DE SPORT, GYMNASES	152 912,00	86 942,52
322	STADES	350,00	109,44
3232	PISCINES ET BASSINS ÉCOLE	419 691,00	223 882,02
3381	CENTRES D'ANIMATION	1 856 537,00	-542 102,46
34851	EQUIPEMENTS ASSOCIATIFS	24 500,00	4 074,32
34852	MAISON DES ASSOCIATIONS	90 636,00	5 914,26
4221	CRÈCHES ET GARDERIES	1 055 531,00	158 985,26
511	ESPACES VERTS URBAINS	453 012,00	37 444,93
Total Chapitre 011		5 602 192,00	329 633,89
Chapitre 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
020	ADM GÉNÉRALE COLLECTIVITÉ	50,00	1 050,00
3381	CENTRES D'ANIMATION	0,00	573 765,98
Total Chapitre 65		50,00	574 815,98
Total Dotation de gestion locale		5 602 242,00	904 449,87
Dotation d'inve: Dotation d'investissement			
Chapitre 458101	Dotation d'investissement versée		
0281	DOTATION D'INVESTISSEMENT	100 000,00	67 253,71


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.056 (suite)

Ville de Paris
Exercice 2026
BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ETAT SPECIAL DU 9 EME ARRONDISSEMENT
DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES DOTATIONS EN SENS DÉPENSES PAR CHAPITRE COMPTABLE ET RUBRIQUE
FONCTIONNELLE

RUBRIQUES NATURES LIBELLES		Pour mémoire budget primitif précédent	Vote du Conseil de Paris
0381	CONSEILS DE QUARTIER	41 320,00	11 988,93
Total Chapitre 458101		141 320,00	79 242,64
Total Dotation d'investissement		141 320,00	79 242,64



Sébastien LEPARTIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.057

RÉVISION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu l'article L.2143-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2511-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2001.09.089DO du Conseil du 9^e arrondissement en date du 13 novembre 2001, portant création de cinq conseils de quartier dans le 9^e arrondissement ;

Vu la délibération n° 2014.09.106 du Conseil du 9^e arrondissement en date du 6 octobre 2014, portant adoption de la charte de fonctionnement des conseils de quartier du 9^e ;

Vu la délibération n° 2017.09.063 du Conseil du 9^e arrondissement en date du 19 juin 2017, portant révision de la charte de fonctionnement des conseils de quartier du 9^e ;

Vu la délibération n° 09.2020.073 du Conseil du 9^e arrondissement en date du 2 novembre 2020, portant nouvelle révision de la charte de fonctionnement des conseils de quartier du 9^e ;

Sur le rapport présenté par M. Alexis Govciyan, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E

Article unique : Les modifications de la charte des conseils de quartier du 9^e qui définit leurs modalités de fonctionnement, sont approuvées par 11 voix pour, 2 voix contre (Mme Frédérique Dutreuil et M. Thomas Galarneau) et 1 abstention (Mme Camille Vizioz-Brami), conformément au document joint en annexe à la présente délibération.



Sébastien LEPARTIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.057 (suite)

ANNEXE

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER DU 9^e
juillet 2026

Préambule

Les Conseils de quartier du 9^e, créés par délibération du conseil d'arrondissement conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, sont des acteurs essentiels pour l'exercice de la démocratie locale et constituent à ce titre, des espaces de dialogue et de concertation utiles à la vie des quartiers.

Le 9^e arrondissement comprend cinq Conseils de quartier dont les périmètres sont définis en annexe :

- Anvers-Montholon,
- Blanche-Trinité,
- Faubourg Montmartre,
- Opéra-Chaussée d'Antin,
- Pigalle-Martyrs.

La présente Charte constitue le cadre de référence pour l'organisation et le bon fonctionnement des Conseils de quartier du 9^e.

Elle entre en vigueur à compter de son adoption par le conseil d'arrondissement le 6 juillet 2026 et est signée par l'ensemble des conseillers de quartier au début de leur mandat.

TITRE I – DÉFINITION, PRÉROGATIVES ET RÔLES DES CONSEILS DE QUARTIER

Article 1. Définition et prérogatives

Les Conseils de quartier sont des assemblées d'information mutuelle, de concertation, de prise en compte des attentes et préoccupations des habitants, acteurs et usagers du quartier. Ils sont également forces de proposition.

Politiquement neutres et non dotées de la personnalité morale, ces instances sont pourvues de prérogatives de consultation et de proposition.

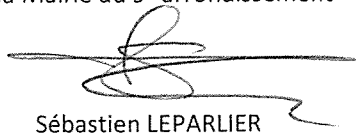
À ce titre, les conseillers de quartier sont informés par l'exécutif de la mairie du 9^e arrondissement des sujets concernant leur territoire.

L'exécutif municipal communique notamment aux Conseils de quartier les projets d'aménagements prévus pour le quartier, avec un délai suffisant pour qu'ils puissent l'étudier, recueillir les avis des riverains et donner leur avis sur la mise en œuvre du projet.

Article 2. Rôles et engagements

2a. Les conseillers de quartier s'engagent à respecter les valeurs suivantes :

1. L'engagement citoyen de participer à la vie locale dans l'intérêt général, pour faciliter le dialogue entre les acteurs locaux et l'exécutif municipal, favoriser le lien social, contribuer au mieux-vivre ensemble.



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.057 (suite)

2. La participation active, supposant l'assiduité, aux concertations publiques, à la construction et à l'accompagnement de projets d'utilité publique, à l'animation et à la promotion des quartiers, en collaboration avec la mairie du 9^e.
3. Le respect et l'écoute, garanties d'un cadre apaisé et respectueux de toutes et de tous pour la tenue des échanges et des débats.

2b. Dans ce cadre, les Conseils ont vocation à :

- Participer à l'évolution du quartier et à l'amélioration du cadre de vie notamment :
 - en assurant un rôle de veille de proximité et d'interface grâce à des contacts avec les habitants et commerçants, pour :
 - recueillir leurs réflexions sur le quartier et sur les points à l'ordre du jour des réunions de Conseil de quartier à venir ;
 - relayer leur parole auprès de l'exécutif municipal du 9^e et alerter sur d'éventuelles problématiques du territoire ;
 - leur transmettre les informations relatives au quartier et à la participation locale.
 - en organisant des groupes-projets ou commissions thématiques, en coordination avec l'exécutif municipal du 9^e, sur des sujets qui intéressent les habitants ou le quartier ;
 - en formulant des avis et recommandations à l'exécutif municipal du 9^e, portant sur tous les aspects de la vie du quartier ;
 - en proposant des vœux en lien avec leur élu référent, qui pourront le cas échéant être inscrits à l'ordre du jour du conseil d'arrondissement ;
 - en utilisant un budget d'investissement propre ;
 - en formulant des propositions au titre des budgets participatifs ;
 - en participant aux instances de démocratie locale du 9^e, notamment aux Comité local de lutte contre le bruit, Conseil local de défense écologique, Conseil de sécurité et de prévention de la délinquance, Commission de sélection de projets au budget participatif du 9^e, Comités des usagers, Comité de régulation des commerces et des débits de boissons... ;
 - en veillant à la conservation et à la mise en valeur des éléments remarquables du patrimoine.
 - Organiser des réunions publiques :
 - sur leurs actions ;
 - sur les sujets qui intéressent les habitants ou la vie du quartier.
 - Initier ou participer à la réalisation d'événements et actions de communication pour mettre en valeur :
 - les activités des habitants, associations, commerçants et autres acteurs du quartier,
 - ainsi que les spécificités de l'arrondissement.
- Ces actions d'ampleurs diverses contribuent notamment à renforcer la cohésion sociale et les liens de proximité.

TITRE II – COMPOSITION, DÉSIGNATION ET MANDAT DES MEMBRES DES CONSEILS

Article 1. Composition du Conseil de quartier



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.057 (suite)

Chaque Conseil de quartier est composé :

- du Maire ou de l' élu en charge de la participation des citoyens à la vie démocratique locale, ou de l' élu référent nommé en conseil du 9^e arrondissement, assistés dans leurs fonctions par un coordinateur des Conseils de quartier.

- L' élu référent a un rôle de représentant de la mairie du 9^e au sein du Conseil de quartier. Il explique les positions de la mairie, ses réalisations et ses ambitions, il structure les échanges entre l' exécutif municipal et le Conseil de quartier. Il n' a pas de voix délibérative.
- L' élu en charge de la participation des citoyens à la vie démocratique locale, désigné par arrêté du maire, est membre de droit, sans voix délibérative, de tous les Conseils de quartier.

Seuls les élus référents, désignés par le conseil du 9^e arrondissement, sont présents de droit aux réunions des Conseils de quartier. Tout autre élu peut cependant assister en qualité d' auditeur aux séances publiques du Conseil.

- d' un collège des habitants et des acteurs économiques ou associatifs du 9^e : vingt personnes désignées par tirage au sort parmi les candidats.

- Peut être candidate à ce titre toute personne âgée de seize ans minimum, pour qui le quartier est le lieu de résidence principale ou secondaire, de travail, d' activité associative ou d' étude, ou encore de scolarisation de ses enfants.
- Le nombre de candidatures par foyer est limité à deux.
- Nul ne peut être candidat dans plusieurs Conseils de quartier.
- Les élus locaux ou nationaux ne peuvent pas être candidats pour être membres du Conseil de quartier.
- La clôture du dépôt des candidatures et la désignation par tirage au sort se font sous contrôle d' huissier.
- Une urne spéciale regroupe les candidats âgés de 16 à 30 ans. Au moins six d' entre eux doivent être tirés au sort. S' il y a moins de six candidats âgés de moins de 30 ans, ils deviennent de fait membres du Conseil de quartier.
- Ces désignations respectent, autant que faire se peut, le principe de la parité entre les femmes et les hommes.

- d' un collège de personnalités qualifiées, désignées, sur proposition de la mairie du 9^e arrondissement, par le conseil du 9^e arrondissement : de six (minimum) à douze (maximum) acteurs de la cohésion sociale, personnes ayant une expertise particulière sur une thématique, et / ou personnes ayant déjà accompli un mandat dans le Conseil de quartier.

Il n' est fait aucune distinction de statut entre les membres des deux collèges.

Dix habitants et / ou commerçants, à parité entre hommes et femmes, sont en outre tirés au sort et inscrits sur une liste complémentaire.



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.057 (suite)

Il est fait appel aux membres de cette liste pour remplacer les membres du Conseil de quartier – du premier ou du second collège – démissionnaires, considérés démissionnaires, ou dont il a été mis fin à la mission.

Les personnes qualifiées quittant les fonctions en qualité desquelles elles ont été désignées sont quant à elles prioritairement remplacées par les personnes reprenant leur poste.

Article 2. Durée et fin du mandat

Les membres du Conseil de quartier sont désignés pour un mandat de trois ans.

La qualité de membre de Conseil de quartier s'achève par :

- La démission signalée à l'élu référent ou au coordinateur des Conseils de quartier.
- L'absence sans excuse à trois réunions plénières consécutives : le conseiller est considéré comme démissionnaire.
- La candidature déposée en préfecture à un mandat municipal, régional, national ou européen : le candidat doit se retirer du Conseil de quartier ou de la liste complémentaire.
- Le départ de l'arrondissement (habitation ou activité).
- La cessation immédiate du mandat pour non-respect des valeurs des Conseils de quartier rappelées par la Charte.
- Le décès.

TITRE III – FONCTIONNEMENT

Article 1. Réunions plénières de Conseil de quartier

1a – Chaque Conseil de quartier se réunit régulièrement en séance publique, avec un objectif d'une fois par trimestre, sur convocation de l'élu référent.

Ces réunions permettent notamment d'échanger sur le travail accompli dans l'intervalle par les groupes-projets et commissions thématiques.

L'ordre du jour est co-construit entre les conseillers de quartier et l'élu référent, et mentionné à la convocation. Les débats portent sur ce dernier. Des questions touchant à l'actualité ou présentant un caractère d'urgence peuvent être évoquées au titre des questions diverses.

L'élu référent du Conseil de quartier, assisté par le coordinateur des Conseils de quartier, assure le bon déroulement des débats. À ce titre, il veille au bon ordre et au maintien d'un cadre respectueux dans les prises de parole des membres du Conseil de quartier.

Seuls l'élu référent et / ou l'élu en charge de la participation des citoyens à la vie démocratique locale sont présents de droit aux réunions des Conseils de quartier. Tout autre élu peut assister en qualité d'auditeur aux réunions publiques.

1b – Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Nul ne peut déléguer son vote. Les personnes qualifiées désignées à raison de leur appartenance à une institution peuvent toutefois se faire représenter par un autre membre de celle-ci.

Les représentants des institutions et associations ne peuvent prendre part au vote sur les sujets les concernant.



Sébastien LEPARTIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.057 (suite)

1c – Des groupes-projets ou commissions thématiques (organisation de fêtes, thématique culturelle, projet d'aménagement de l'espace public...), peuvent être constitués par quartier ou sous forme de comités interquartiers avec l'accord des élus référents, et se réunir autant que de besoin.

Les décisions relevant dudit projet sont prises à la majorité des membres présents.

En accord avec l'élu référent, le groupe de travail peut convier ou accepter de convier à ses réunions des habitants ou commerçants ayant fait connaître leur souhait d'y participer. Ceux-ci n'ont pas voix délibérative.

Les réunions de travail peuvent, si cela est nécessaire et possible, se tenir de façon dématérialisée.

Le groupe de travail désigne en son sein un représentant chargé de résumer, en réunion plénière de Conseil de quartier, les débats et décisions prises.

Article 2. Réunions interquartiers

Une réunion commune à plusieurs Conseils de quartier du 9^e peut être organisée pour examiner un projet ou un sujet intéressant plusieurs quartiers.

Article 3. Réunions publiques

Les Conseils de quartier organisent des réunions publiques sur leurs actions et sur les sujets qui intéressent les habitants du quartier ou qui apportent une information sur la vie locale, avec un objectif d'une fois par trimestre.

Article 4. Réunions annuelles de bilan et de perspectives

Les cinq Conseils de quartier se réunissent une fois par an, en présence de la maire et / ou de l'élu en charge de la participation des citoyens à la vie démocratique locale.

Ils dressent un bilan de l'activité des Conseils de quartier, évaluent le cas échéant les actions mises en œuvre, partagent leurs bonnes pratiques et présentent leurs perspectives pour l'année à venir.

Article 5. Règles générales de fonctionnement

5a – L'élu référent du Conseil de quartier ou l'élu en charge de la participation des citoyens à la vie démocratique locale, assisté par le coordinateur des Conseils de quartier, assure le bon déroulement des débats. À ce titre, il veille au bon ordre des prises de parole des membres du Conseil de quartier et du public.

5b – Manquements aux principes généraux

Les conseillers de quartier respectent les principes généraux énoncés au Titre I. Constituent notamment des manquements à l'esprit de la Charte les comportements suivants :

- La dégradation des locaux ou du matériel mis à disposition.
- Le non-respect des règlements et processus internes, ou des consignes de sécurité.
- Les menaces, l'agression verbale ou physique, notamment contre le personnel de la mairie, l'équipe municipale, ou des membres de Conseil de Quartier, lors d'échanges physiques ou dématérialisés
- Tout prosélytisme partisan ou religieux.



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.057 (suite)

- Tout propos discriminatoire à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ou de leur handicap.
- De façon générale, l'entrave répétée au bon déroulement des réunions.

En cas de manquement au bon déroulé d'une réunion, l'élu référent peut suspendre celle-ci.

À l'appréciation de l'élu en charge de la participation des citoyens à la vie démocratique locale, tout manquement peut faire l'objet d'un rappel des valeurs de la Charte ou d'une mesure pouvant aller jusqu'à la cessation immédiate du mandat de conseiller de quartier.

Article 6. Publicité

6a – Les réunions plénières de Conseil de quartier, qui ont lieu en séance publique, ainsi que les réunions publiques, sont annoncées par infolettre de la mairie du 9^e.

6b – Une synthèse des débats et le relevé des décisions prises lors des réunions plénières de Conseil de quartier et des réunions publiques sont établis par le coordinateur des Conseils de quartier. Ils sont validés par l'élu référent et transmis aux conseillers de quartier et au maire du 9^e arrondissement. Ils sont ensuite publiés sur le site Internet de la mairie du 9^e.

6c – Une fois par an, l'élu délégué à l'animation locale établit un bilan d'activité des Conseils de quartier en liaison avec les Conseils de quartier.

Ce bilan, ainsi que les suites données aux propositions et vœux adoptés en matière notamment de sécurité, de propreté, de végétalisation et d'amélioration des équipements publics sont présentés au conseil d'arrondissement.

Le bilan est annexé au procès-verbal du conseil d'arrondissement et publié sur le site internet de la mairie du 9^e.

Article 7. Financement

Les Conseils de quartier sont dotés d'un budget annuel inscrit à l'état spécial du 9^e arrondissement.

Le budget des Conseils de quartier est composé d'une dotation de fonctionnement et d'une dotation d'investissement destinées aux projets locaux discutés en Conseil de quartier.

Les Conseils de quartier proposent l'allocation de ces dotations à des projets d'intérêt local.

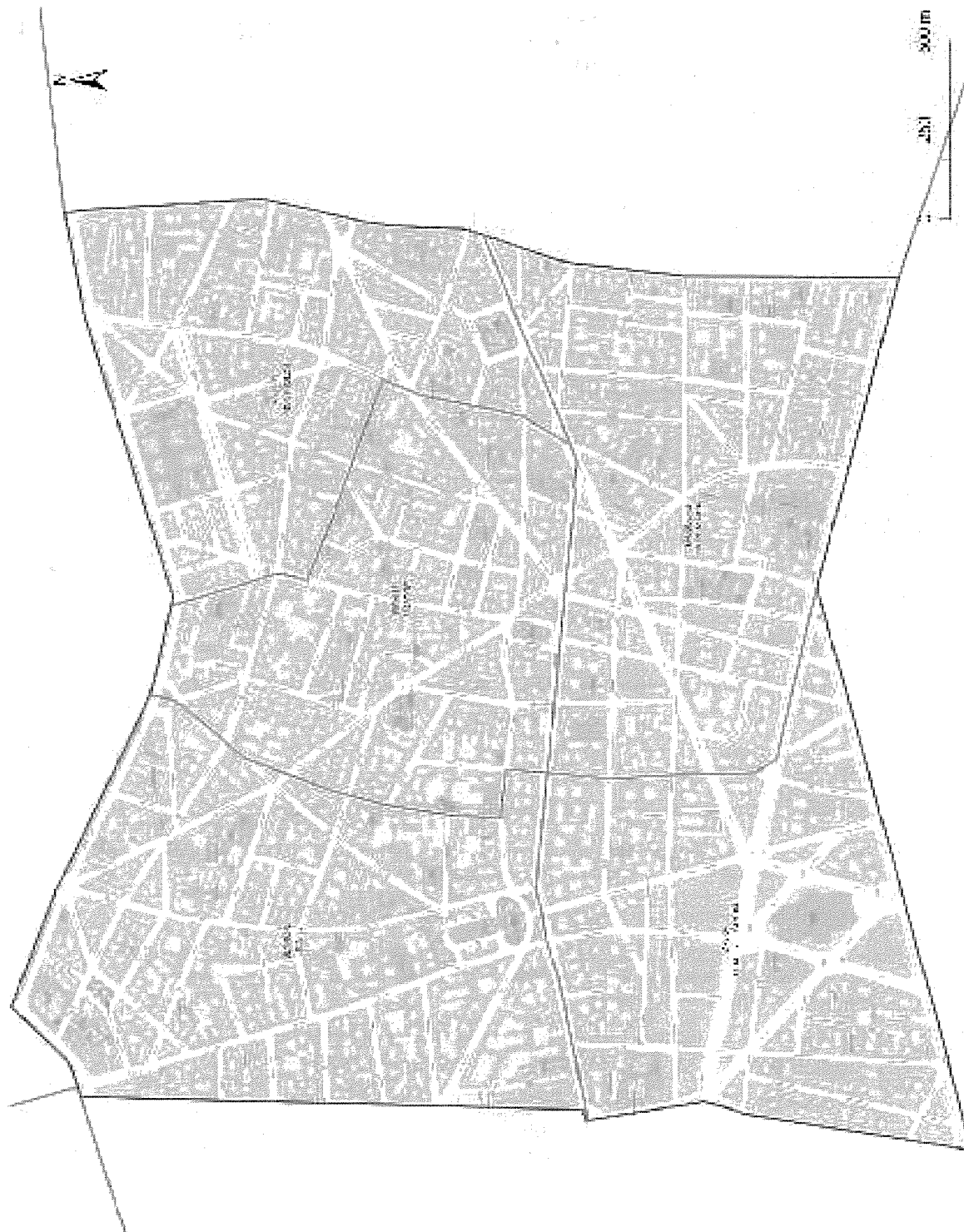
Les dotations d'investissement et de fonctionnement peuvent être mutualisées sur des projets communs entre plusieurs Conseils de quartier. Seul le maire du 9^e arrondissement est ordonnateur des crédits inscrits à l'état spécial d'arrondissement.

Si le budget d'investissement ou de fonctionnement de l'année en cours n'est pas consommé, le maire du 9^e arrondissement se réserve le droit d'utiliser les reports de crédits pour des projets locaux.

Le transfert des reliquats des budgets d'investissement vers les budgets de fonctionnement n'est pas autorisé.



ANNEXE – CARTE DES RUES ET DES CONSEILS DE QUARTIER





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.057 (suite)

BLANCHE-TRINITÉ	PIGALLE-MARTYRS	ANVERS-MONTHOLON	FAUBOURG MONTMARTRE	OPERA-CHAUSSEE D'ANTIN
ADOLPHE MAX (place)	AGENT BAILLY (rue)	ABBEVILLE (rue) n° 18 à 23	ALAIN GOLDMANN (place)	ADRIEN OUDIN (place)
ANISTERHAM (rue)	ALEX BISCARRÉ (square)	ANVERS (place d)	AMIBROISE THOMAS (rue)	ANTIN (rue)
ANDRÉ BRETON (place)	ALFRED STEVENS (passage)	ANVERS - JEAN-CLAUDE CARRIÈRE (square)	BERGERIE (rue)	AUBIER (rue)
ATHÈNES (rue)	ALFRED STEVENS (rue)	BOCHART DE SARON (rue)	BERGERIE (rue)	BOUDREAU (rue)
BALLU (rue)	AMIALE (rue)	CHANTEUILY (rue)	BLEUE (rue)	BRUNO COULATREX (rue)
BALLU (rue)	BOURDALOUE (rue)	CHAVARCHE ET ARPIK MISSAGIAN (place)	BOULE ROUGE (impasse)	CAPUCINES (boulevard)
BERLIOZ (square)	BRIARE (passage)	CLAUDE RODIER (rue) n° 30 et +, et 38 et +	BOULE ROUGE (rue)	CAUMARTIN (rue)
BLANCHE (place)	BUFFAULT (rue) n° 5 et + et n° 12 et +	CONDORCET (rue)	BUFFAULT (rue) n° 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13 et 15	CHARLES GARNIER (place)
BLANCHÉ (rue)	CHARLES GODEON (rue)	CONDORCET (rue)	CADET (rue)	CHARRAS (rue)
BRUXELLES (rue)	CHATEAULOU (rue) n° 1 à 41 et 2 à 38	CRETET (rue)	CHALCHAT (rue)	CHATEAULOU (rue) n° 40 et + et 43 et +
BUDAPEST (place)	CHORON (rue)	DELTA (rue)	CHATEAULOU (rue)	CHAUSSEE D'ANTIN (rue)
BUDAPEST (rue)	CLAUDE RODIER (rue) n° 1 à 31 et 2 à 36	DUNKERQUE (rue)	CONSERVATOIRE (rue)	COQ (avenue)
CALAIS (rue)	CLAUZEL (rue)	FAUBOURG POISSONNIÈRE (rue) n° 93 et +	DEUX SOEURS (passage)	DANIEL HILA OIRIS (place)
CARDINAL MERCIER (rue)	CLICHY (boulevard) n° 1 à 15	GABRIEL APRILIAN (place)	DROUOT (rue)	DIAGHLEV (place)
CATHERINE DE LA ROCHEFOUCAULD (rue) n° 1 et 3	D'AMIALE (rue)	GEORGES ENESCO (place)	FAUBOURG MONTMARTRE (rue) n° 1 à 59 et 2 à 59	EDOUARD VII (place)
CHAPTAL (rue)	ECOLE (impasse)	GERANDO (rue)	FAUBOURG ROISSONNIÈRE (rue) n° 1 à 91	EDOUARD VII (rue)
CHAPTAL (rue)	FAUBOURG MONTMARTRE (rue) n° 00 et + et 61 et +	JEAN-BAPTISTE SAY (rue)	GEOFFROY MARIE (rue)	EDOUARD VII (square)
CHEVERUS (rue)	FENELON (rue)	LALLIER (rue)	GRANGE BATELIERE (rue)	GEORGES BERRY (place)
CLICHY (boulevard) n° 17 et +	FLECHER (rue)	LANTONNET (rue)	JACOB KAPLAN (place)	GLUCK (rue)
CLICHY (place) n° 1, 3, 5, 7, 9, 11	FROCHOT (avenue)	LINO VENTURA (place)	JOUFFROY (passage)	GODOT DE MAUROY (rue)
CLICHY (rue)	FROCHOT (rue)	LOUISE EMILE DE LA TOUR (boulevard)	LA FAYETTE (rue) n° 11 et +, et 18 et +	HALEVY (rue)
COILLIN (passage)	GABRIEL KASPERIT (place)	LOUISE EMILE DE LA TOUR (impasse)	LAFFITE (rue) n° 9 et +, et 19 et +	HAUSSMANN (boulevard)
DOUAI (rue)	GUSTAVE TOULOUZE (place)	MAGENTA (boulevard) n° 155 et 157	LE PELETIER (rue) n° 9 et +, et 19 et +	HAVRE (passage)
DUPERRÉ (rue)	HENRY MONNIER (rue)	MARGUERITE DE ROCHECHOUART (boulevard)	MONTMARTRE (boulevard)	HAVRE (place)
ESTIENNE D'ORVÈS (place)	HIPPOLYTE LEBAS (rue)	MARGUERITE DE ROCHECHOUART (rue)	MONTYON (rue)	HAVRE (rue)
ESTIENNE D'ORVÈS (square)	JOSÉ RIZAL (place)	MARIE ELEANORE DE BELLEFOND (rue)	PAILLON (rue)	HELDER (rue)


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.057 (suite)

FROMENTIN (rue)	KOSSUTH (place)	MAUBEUGE (rue) n° 35 et +, et 46 et +	PILLET-WILL (rue)	HENRI SALVADOR (place) n° 2 et 4
GONTHIERS (cour)	LA BRUYÈRE (rue) n° de 1 à 24	MAUBEUGE (square)	POISSONNIÈRE (boulevard) n° pairs	ITALIENS (boulevard)
HAYRE (place)	LA FERRIÈRE (rue)	MAYRAN (rue)	PROVENCE (rue) n° 1 à 45 et 2 à 48	ITALIENS (rue)
HENNER (rue)	LAMARTINE (rue)	MONTOLON (rue)	RIBOULTE (rue)	JACQUES ROUCHE (place)
JEAN-BAPTISTE FIGALLE (rue)	MALESHERBES (cité)	MONTOLON (square)	RICHER (rue)	JOUBERT (rue)
JULES LEFEBVRE (rue)	MANUEL (rue)	PETITELLE (rue)	ROSSINI (rue)	LAFAYETTE (rue) n° 1 à 9 et 2 à 16
JULIETTE DROUOT (place)	MARTYRS (rue)	PETITELLE (square)	ROUGEMONT (cité)	LAFAYETTE (rue) n° 1 à 7 et 2 à 18
LA BRUYÈRE (rue) n° 26 et +	MAUBEUGE (rue) n° 1 à 33 et 2 à 44	PIERRE SEMARD (rue)	ROUGEMONT (rue)	LEPELETIER (rue) n° 1 à 7 et 2 à 4
LIEGE (rue)	MILTON (rue)	ROCHAMBEAU (rue)	SAULNIER (rue)	LOUIS JOUVET (rue)
LILI ET NADIA BOULANGER (place)	NAVARIN (rue)	THOMNIER (rue)	SAINT-GEORGES (rue) n° 1 à 31 et 2 à 40	MADELEINE (boulevard) n° pairs de 4 à 12 bis
LONDRES (cité)	NOTRE-DAME DE LORETTE (rue)	TRUDAIN (avenue)	SAINT-CECILE (rue)	MATHURINS (rue)
LONDRES (rue)	ORLÉANS (square)	TURGOT (rue)	TREVISE (cité)	MEYERBERG (rue)
MANSART (rue)	SAINT-GEORGES (place)	VOULET LE-DUC (rue)	TREVISE (rue)	MOGADOR (rue)
MILAN (rue)	SAINT-GEORGES (rue) n° 33 et +, et 42 et +		VERDEAU (passage)	OPERA (place)
MONCEY (rue)	SAINT-LAZARE (rue) n° 1 à 39		VICTOIRE (rue) n° 1 à 55 et 2 à 50	OPERA - LOUIS JOUVET (square)
MONCEY (square)	TAITBOUT (rue) n° 67 et +, et 70 et +			PROVENCE (avenue)
MONTHIERS (cité)	TRUDAIN (square)			PROVENCE (rue) n° 47 et +, et 50 et +
MORLOT (rue)	VICTOR MASSE (rue)			SANDRIE (impasse)
PARNE (rue)				SORBIÈRE (rue)
PAUL ESCUDIER (rue)				SEZE (rue)
PIERRE FONTAINE (rue)				TAITBOUT (rue) n° 1 à 65 et 2 à 68
PIERRE HARET (rue)				THEOPHILE BADER (place)
FIGALLE (cité)				TRONCHET (rue) n° pairs de 28 à 38
FIGALLE (place)				VICTOIRE (rue) n° 52 et +, et 57 et +
SAINT-LAZARE (rue) n° 40 et +, et 41 et +				
TOUR DES DAMES (rue)				
TRINITE (rue)				
VINTIMILLE (rue)				



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.058 (2026.DAC.262)

SUBVENTIONS (27 000 EUROS) À ONZE ASSOCIATIONS HISTORIQUES DANS LE CADRE DE ONZE CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS SIGNÉES EN 2025.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

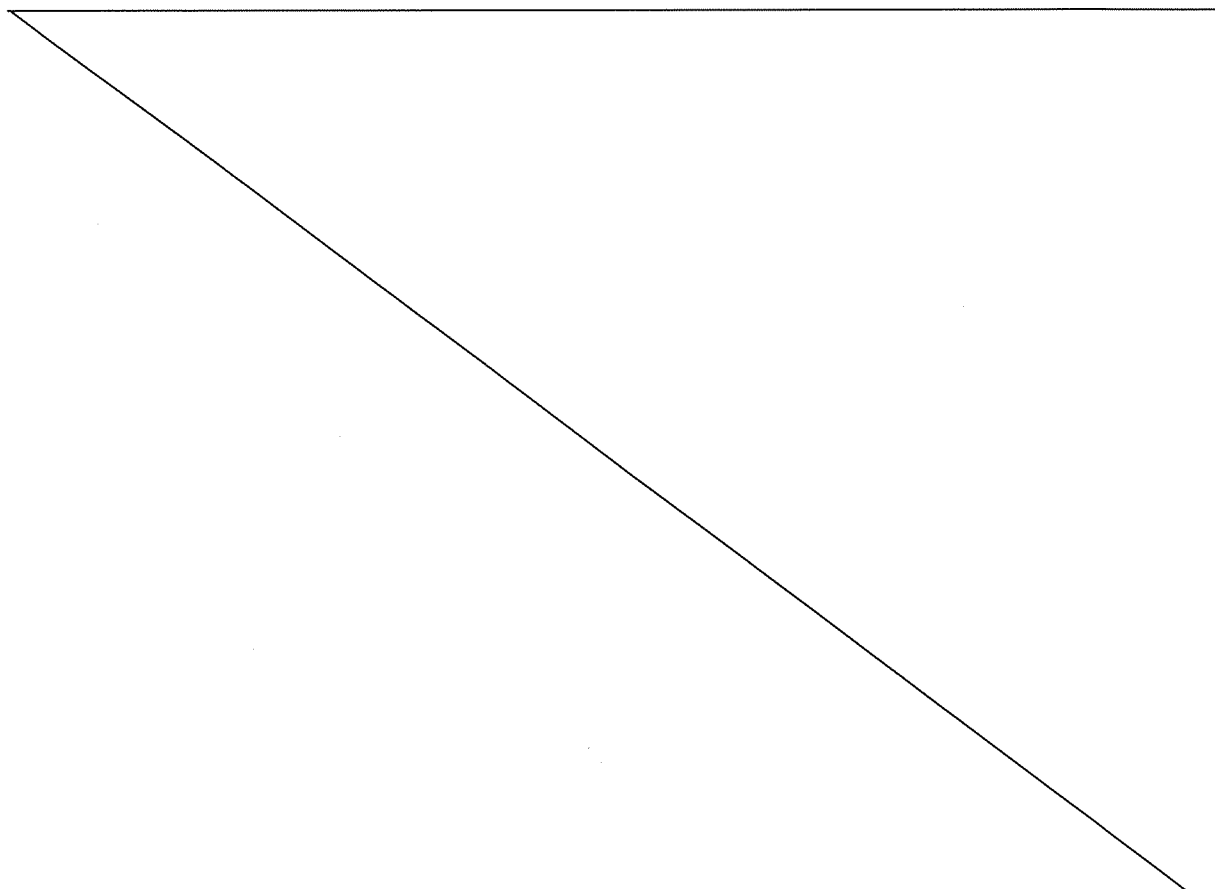
Vu les onze conventions pluriannuelles d'objectifs conclues avec la Ville de Paris en 2025 ;

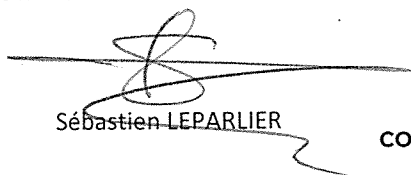
Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose au Conseil de Paris l'attribution de subventions de fonctionnement à onze associations historiques ;

Sur le rapport présenté par M. Alexis Govciyan, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DAC.262.





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

V.09.2026.014

VŒU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR M. THOMAS GALARNEAU ET MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LE GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOCIAL DE PARIS 9^E, RELATIF AUX CHANGEMENTS DE DÉNOMINATION DU COLLÈGE PAUL GAUGUIN ET DU GYMNASSE PAUL GAUGUIN DANS LE 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Thomas Galarneau, Conseiller du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Est rejeté par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Frédérique Dutreuil, M. Thomas Galarneau et Mme Camille Vizios-Brami) le vœu suivant :

Considérant que Paul Gauguin, peintre français du XIX^e siècle, né en 1848, est reconnu pour ses œuvres réalisées durant ses séjours en Polynésie (1891-1903), en particulier les peintures de jeunes filles polynésiennes dont il abusait sexuellement ;

Considérant que, dans de nombreuses correspondances, le peintre qualifie sans détour son attirance et ses relations sexuelles avec de très jeunes filles ayant l'âge des élèves scolarisées dans le collège Paul Gauguin : « *Je vis avec 100 francs par mois, moi et ma vahiné, une jeune fille de treize ans et demi.* » Lettre à Monfreid, avril 1896 ; « *Il me reste à vous dire que Tahiti est toujours charmante, que ma nouvelle épouse se nomme Pahura, qu'elle a quatorze ans, qu'elle est très débauchée.* » Lettre à Vallette, juillet 1896 ; « *Toutes les nuits, des gamines endiablées envahissent mon lit, j'en avais hier trois pour fonctionner.* » Lettre à Monfreid, janvier 1901.

Considérant que Teha'amana avait 13 ans, en 1891, lorsque son mariage fut arrangé avec le peintre Paul Gauguin, âgé de 43 ans, déjà marié dans l'hexagone à Mette Sophie Gad, et qu'un enfant naîtra de cette union deux ans plus tard ;

Considérant que dans son ouvrage autobiographique « Noa Noa », Paul Gauguin décrit Teha'amana ainsi : « *Cette jeune fille, une enfant d'environ treize ans, me charmait et m'épouvantait ; que se passait-il dans son âme ? et dans ce contrat si hâtivement conçu et signé ; j'avais la pudeur hésitante de la signature, moi presque un vieillard.* » ;

Considérant que Pau'ura avait environ 14 ans, en 1895, lorsqu'elle est installée chez l'artiste et dans la « Maison du Jouir » qu'il a fait construire. Un enfant naîtra de cette relation quatre ans plus tard ;



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

V.09.2026.014 (suite)

Considérant que Paul Gauguin se présente autant comme grand défenseur des colons français mais aussi, parfois, de l'indigène, comme lorsqu'en 1901 il « aide » une famille des Marquises à déscolariser leur fille Marie-Rose Vaeho, 13 ans. Elle tombera enceinte du peintre, alors âgé de 53 ans, quelques mois plus tard ;

Considérant que le peintre français, déjà atteint de la syphilis et de dysenterie, a entretenu, lors de ses séjours en Polynésie, des relations sexuelles avec plusieurs autres pré-adolescentes ;

Considérant qu'entre ces deux séjours en Polynésie, il vécut plusieurs mois à Paris avec une adolescente de 14 ans surnommée « Annah la Javanaise » qu'il prit pour modèle et prostituée ;

Considérant que l'œuvre et la trajectoire de Paul Gauguin s'inscrivent dans un contexte colonial dans lequel les populations locales, notamment les jeunes filles autochtones, étaient placées dans des situations de domination sociale, économique et raciale ;

Considérant que la colonisation a été qualifiée de crime contre l'humanité par Emmanuel Macron en 2017 ;

Considérant que des œuvres de Paul Gauguin sont aujourd'hui visibles et mises en avant au sein de l'établissement scolaire sans aucune forme d'avertissement ;

Considérant que la Ville de Paris est engagée dans une réflexion portant sur les noms de lieux et d'équipements publics afin qu'ils soient en adéquation avec les valeurs d'égalité, de protection de l'enfance et de respect de la dignité humaine ;

Considérant que de nombreuses collectivités françaises et internationales réévaluent aujourd'hui certaines dénominations publiques à l'aune des violences sexistes, sexuelles et coloniales historiquement minimisées ;

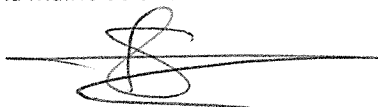
Considérant que les établissements scolaires assurent une mission éducative et que les personnalités dont ils portent le nom doivent être en accord avec les valeurs de la République ;

Considérant que la Ville de Paris a mis en place un plan d'actions de lutte contre les violences faites aux enfants en milieux scolaire et périscolaire ;

Considérant la violence du signal adressé aux élèves du collège Paul Gauguin qui étudient dans un établissement honorant un pédocriminel notoire, tout en sachant que statistiquement, il y a trois victimes de violences sexuelles par classe ;

Sur proposition de M. Thomas Galarneau et Mme Frédérique Dutreuil, pour le groupe Écologiste et Social de Paris 9^e, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu que :

- la dénomination du collège Paul Gauguin, situé au 35 rue Milton, ainsi que celle du gymnase Paul Gauguin attenant, situé au 33 rue Milton, soient réexaminées en vue d'un changement de nom ;



Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

Millésime

N° de page

2	6
---	---

2	3	6
---	---	---

DÉLIBÉRATION

V.09.2026.014 (suite)

- le Conseil de Paris porte la demande de changement de dénomination du collège Paul Gauguin et du gymnase Paul Gauguin auprès des autorités compétentes ;
- la Ville de Paris engage, en lien avec l'Académie de Paris, une procédure visant au changement de dénomination de l'établissement scolaire ;
- la Mairie du 9^e arrondissement organise une concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, l'équipe enseignante, les personnels, les élèves, les parents d'élèves, ainsi qu'avec les habitantes et habitants de l'arrondissement, afin de recueillir les propositions et d'accompagner la réflexion sur une nouvelle dénomination pour le collège et le gymnase ;
- cette concertation permette de retenir un nouveau nom mettant à l'honneur une personnalité incarnant les valeurs d'égalité, d'émancipation, de respect des droits humains et de lutte contre toutes les formes de domination ;
- la Mairie du 9^e arrondissement accompagne cette démarche d'un travail pédagogique portant à la fois sur la prévention et la lutte contre les violences faites aux enfants ainsi que sur l'histoire coloniale et ses héritages.



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

V.09.2026.015

VŒU DÉPOSÉ PAR MME CAMILLE VIZIOZ-BRAMI, RELATIF À UN SOUTIEN DE LA MAIRIE DU 9^E À CHRISTOPHE GLEIZES.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Camille Vizioz-Brami, Conseillère de Paris ;

D É L I B È R E :

Est amendé à l'unanimité le vœu suivant :

Considérant que Christophe Gleizes, journaliste sportif français pour So Foot (groupe Society), est détenu arbitrairement en Algérie à la suite de son travail journalistique portant sur le football ;

Considérant que la liberté de la presse, la liberté d'expression et la liberté d'enquêter constituent des principes fondamentaux ;

Considérant que nul ne peut être privé de sa liberté pour avoir exercé son métier de journaliste ;

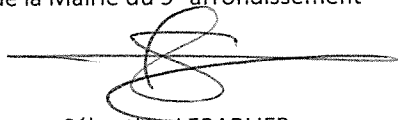
Considérant que la détention de Christophe Gleizes adresse un signal particulièrement inquiétant quant aux conditions d'exercice du journalisme en Algérie et qu'elle démontre qu'aujourd'hui un journaliste ne peut y exercer pleinement son travail en toute liberté ;

Considérant que la Coupe du monde actuellement en cours place le football au cœur de l'actualité internationale et offre une occasion de rappeler aux autorités algériennes que ce sport doit demeurer un espace de dialogue et de liberté ;

Considérant qu'il est aussi de la responsabilité des collectivités de rappeler leur attachement à la liberté de la presse et de témoigner de leur solidarité envers les journalistes victimes de poursuites ou de détentions arbitraires ;

Delphine Bürkli et le conseil du 9^e arrondissement émettent le vœu que :

- **une banderole exprimant le soutien de l'arrondissement à Christophe Gleizes et appelant à sa libération soit installée ;**
 - **une rencontre avec les lycéens de l'arrondissement consacrée à la liberté d'expression, à la liberté de la presse et à la liberté d'enquête, soit organisée à la rentrée scolaire 2026-2027 en lien avec Society, magazine avec lequel la Mairie du 9^e est en lien.**
-


Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2026.059 (2026.DJS.109)

SUBVENTIONS (78 400 EUROS) À 10 ASSOCIATIONS SPORTIVES (ET 2 AVENANTS À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS) (9^E).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10-1 ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;

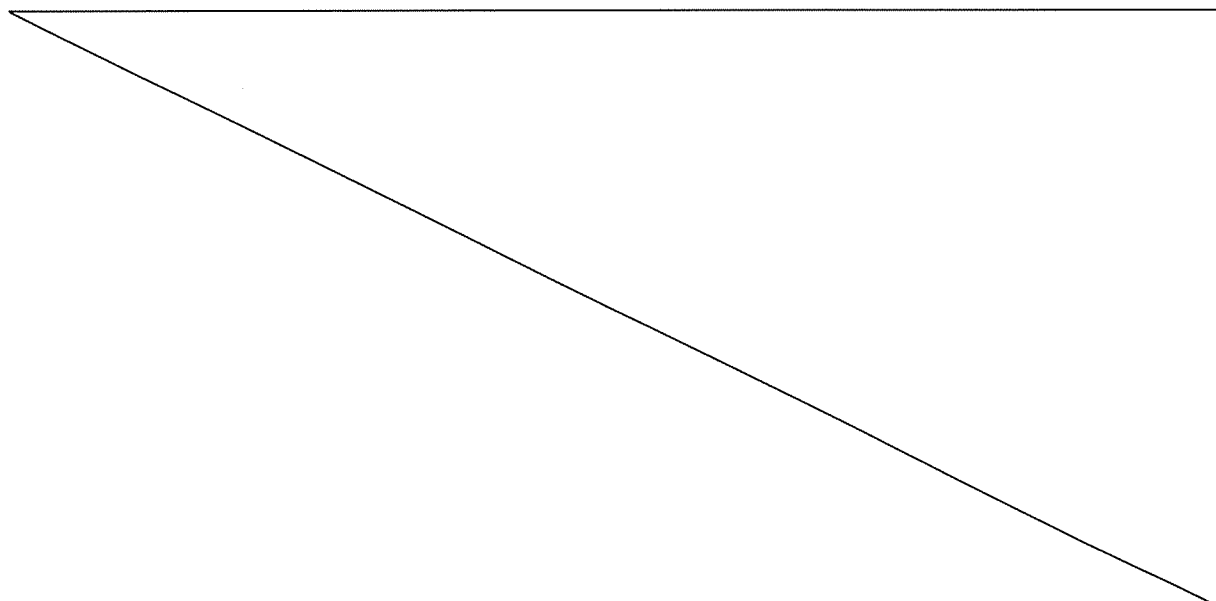
Vu le contrat d'engagement républicain approuvé par le décret susvisé ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose la signature de 2 avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et l'attribution de subventions de fonctionnement à 10 clubs sportifs parisiens intervenant dans l'arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Adeline Guillemain, Première adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DJS.109.





Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2026.060 (2026.DPE.25)

SUBVENTIONS (34 700 EUROS) ET CONVENTIONS AVEC 3 ASSOCIATIONS PARTICIPANT À LA MISE EN RÉSEAU ET L'ANIMATION DE SITES DE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris 2024-2030 ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose d'attribuer 3 subventions d'un montant total de 34 700 euros aux structures : L'Accueillette du 9^e (Paris Centre, 8^e, 9^e, 10^e, 12^e, 17^e et 18^e), Ric Rac (19^e), et Zéro Waste Paris (5^e, 6^e, 7^e, 13^e, 14^e, 15^e) et de lui autoriser à signer les conventions passées avec ces structures ;

Sur le rapport présenté par M. Paul Boivin, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DPE.25.



Sébastien LEPARTIER

DÉLIBÉRATION

09.2026.061 (2026.DAE.114)

BUDGET PARTICIPATIF PARISIEN - CONVENTIONS, AVENANT À CONVENTION, SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT (1 213 000 EUROS) EN FAVEUR DE DIX STRUCTURES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier ses articles 9-1, 10, 10-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1511-2, L.1511-3, L.2511-1, L.2512-1 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 17 juillet 2025, passée entre la Région Île-de-France et la Ville de Paris, autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides, notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France dans sa délibération n° CR-2017-141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement (UE) 2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

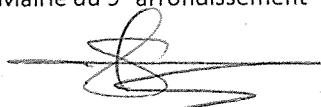
Vu la convention de subvention d'équipement de la fondation Apprentis d'Auteuil, jointe à la délibération 2025.DAE.174, adoptée par le Conseil de Paris de novembre 2025 et signée le 25 du même mois ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose d'accorder des subventions à dix structures et de l'autoriser à signer une convention avec neuf d'entre elles et un avenant à convention ;

Sur le rapport présenté par M. Paul Boivin, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DAE.114.


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.062 (2026.DVD.65)

ACTIONS CONTRIBUANT À L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LE TERRITOIRE PARISIEN - SUBVENTIONS (24 500 EUROS EN FONCTIONNEMENT ET 4 908 EUROS EN INVESTISSEMENT) ET CONVENTIONS ASSOCIÉES.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

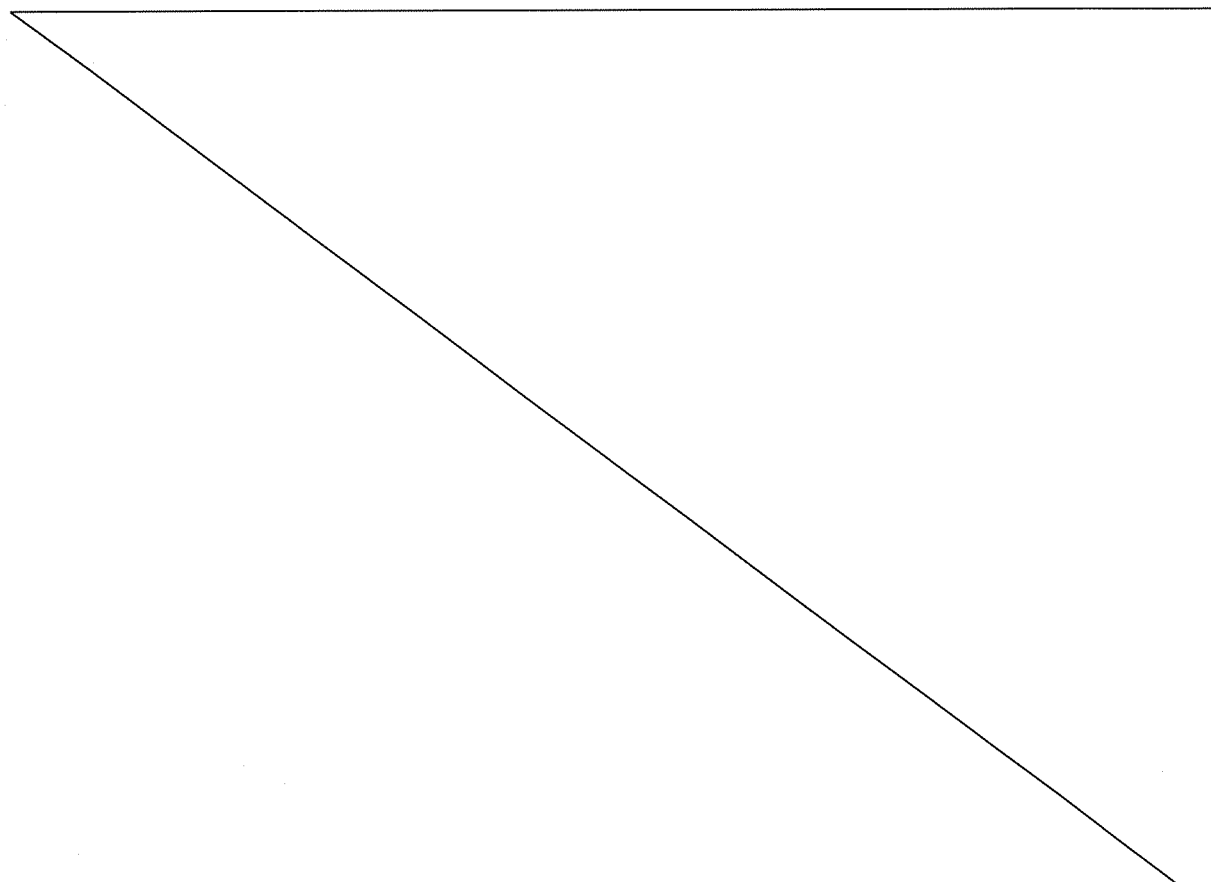
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de signer des conventions avec trois associations pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la mise en œuvre d'actions en faveur de la stratégie sécurité routière ;

Sur le rapport présenté par M. Paul Boivin, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DVD.65.





Sébastien LEPARTIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

V.09.2026.017

VŒU AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 9^E, PRÉSENTÉ PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL ET M. THOMAS GALARNEAU, POUR LE GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOCIAL DE PARIS 9^E, RELATIF À DES AMÉNAGEMENTS, PLACE DE BUDAPEST.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère de Paris ;

D É L I B È R E :

Est rejeté par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Frédérique Dutreuil, M. Thomas Galarneau et Mme Camille Vizioz-Brami) le vœu suivant :

Considérant que le 9^e arrondissement est l'un des plus minéraux de la Capitale et manque cruellement d'espaces végétalisés et d'îlots de fraîcheur où les habitantes et habitants peuvent se protéger de la chaleur ;

Considérant que la place de Budapest est un espace public bénéficiant de la présence de plusieurs arbres apportant ombre et fraîcheur aux habitantes et habitants du quartier ainsi qu'aux passantes et passants ;

Considérant que les épisodes de fortes chaleurs deviennent plus fréquents à Paris et que l'adaptation de la ville au changement climatique passe notamment par la création d'espaces permettant à toutes et tous de faire des pauses, de se reposer et de profiter des îlots de fraîcheur existants ;

Considérant que la présence d'arbres en ville ne suffit pas à garantir un usage confortable des espaces publics lorsque les possibilités d'assises restent insuffisantes ;

Considérant que la place de Budapest dispose déjà d'équipements favorisant les usages de repos et de passage, notamment une fontaine Wallace et des toilettes publiques, renforçant son rôle d'espace d'accueil et de pause dans le quartier ;

Considérant que les bancs et assises publiques constituent des équipements essentiels pour permettre à toutes et tous de profiter pleinement des espaces urbains, notamment aux personnes âgées, aux personnes à mobilité réduite, aux familles avec enfants ou aux personnes ayant besoin de s'arrêter quelques instants ;

Considérant que la place de Budapest, bien que végétalisée et agréable, ne dispose actuellement d'aucun banc permettant aux usagers de s'installer durablement à l'ombre des arbres ;



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

V.09.2026.017 (suite)

Considérant que les politiques d'aménagement de l'espace public parisien visent à favoriser une ville plus conviviale, plus accessible et mieux adaptée aux enjeux climatiques, notamment par le développement d'espaces favorables aux piétons et aux usages de proximité ;

Sur proposition de Mme Frédérique Dutreuil et M. Thomas Galarneau, pour le groupe Écologiste et Social de Paris 9^e, le Conseil du 9^e arrondissement émet le vœu que :

- **la Ville de Paris étudie l'installation de bancs ou d'assises sur la place de Budapest, en privilégiant leur implantation dans les zones ombragées par les arbres existants ;**
- **une attention particulière soit portée au développement d'un mobilier urbain permettant à chacune et chacun de profiter d'un espace public plus accueillant, accessible et adapté aux périodes de forte chaleur.**



Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.063 (2026.DAC.366)

SUBVENTIONS (10 000 EUROS) À 4 ASSOCIATIONS AU TITRE DU FONDS D'ANIMATION LOCALE CULTURE (FAL CULTURE) ATTRIBUÉ AU 9^E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

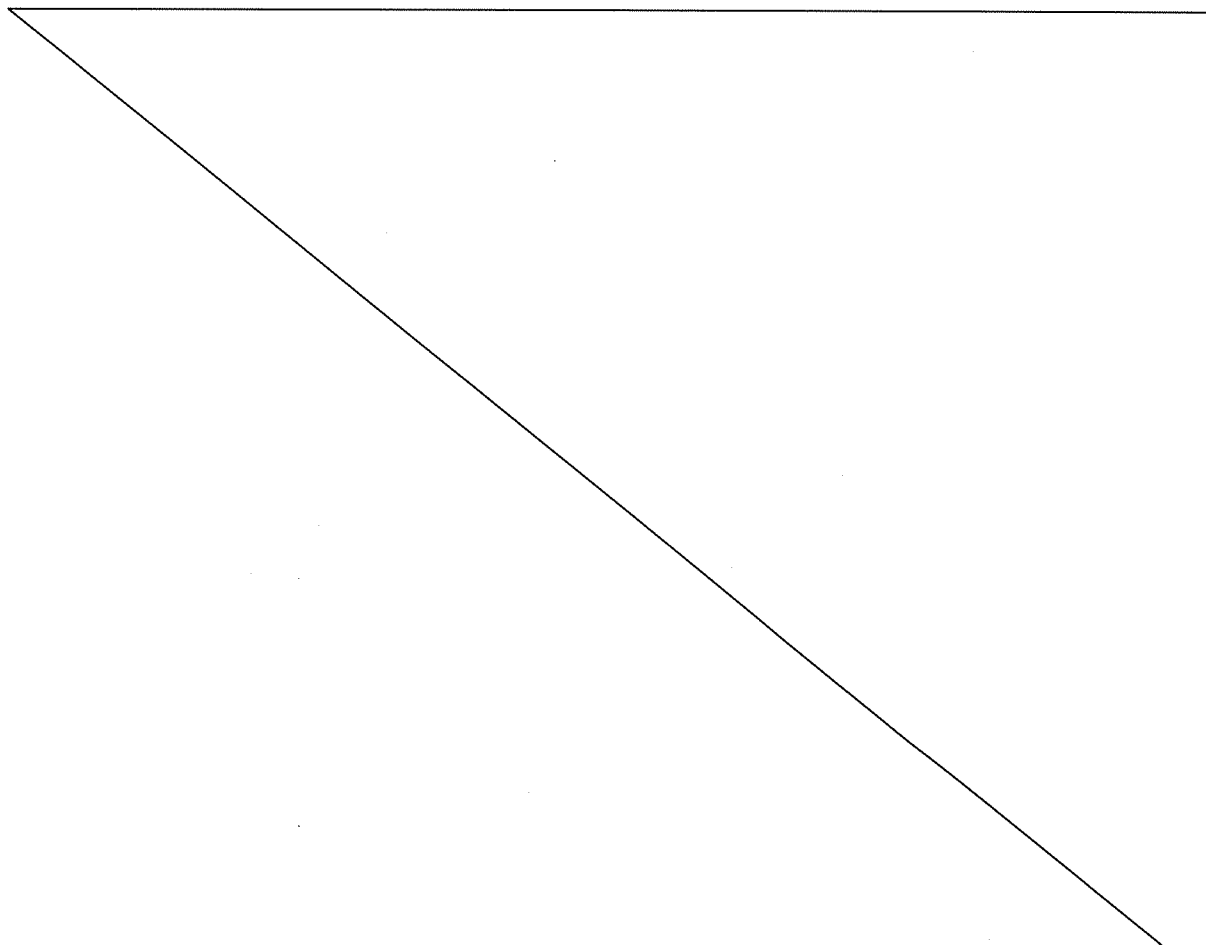
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

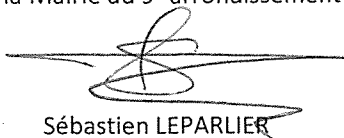
Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 4 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DAC.366.





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.064 (2026.DDCT.101)

SUBVENTIONS, POUR UN MONTANT TOTAL DE 10 000 EUROS, À 4 ASSOCIATIONS AU TITRE DU FONDS D'ANIMATION LOCALE « VIE ASSOCIATIVE ET CITOYENNE » DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris les modalités d'attribution de subventions de projet à l'association ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoïl, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DDCT.101.



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2026.065 (2026.DFPE.232)

DEMANDE D'AVIS PRÉALABLE SUR UN PROJET DE CRÉATION D'UN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION ENFANCE POUR TOUS, SITUÉ AU 40 RUE CONDORCET, 75009 PARIS.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants, ainsi que son article D.2512-3 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.214-1, L.214-1-2, L.214-1-3, L.214-2, L.214-5 et L.214-7 ;

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.2324-1, L.2324-1-1, R.2324-17 et suivants ;

Vu le décret n° 2021-1131 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants ;

Vu le décret n° 2025-304 du 1^{er} avril 2025, relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil de jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2021, portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2025, relatif aux dossiers et formulaires de demande d'autorisation de création, d'extension, de transformation, de modification des établissements ou services d'accueil du jeune enfant, de renouvellement et de modification du titulaire de l'autorisation ;

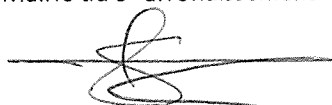
Vu la convention territoriale globale signée par Mme la Maire de Paris à la suite de la délibération de la séance du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 novembre 2023 ;

Vu la couverture moyenne du besoin d'accueil du jeune enfant sur le territoire parisien, dont le taux était de 72 % en 2021 et a depuis lors progressé pour s'établir à ce jour à près de 80 % du besoin d'accueil ;

Vu la demande d'avis préalable, relative à la création d'un établissement ou d'un service d'accueil du jeune enfant de type crèche collective par l'association Enfance pour tous, représentée par Mme Odile Broglin, reçue complète par l'autorité organisatrice en date du 27 avril 2026 ;

Vu les échanges entre ladite association et la Ville de Paris ;

Vu le taux moyen de couverture du besoin sur le territoire de la collectivité parisienne et la cartographie afférente, y compris son détail à l'échelle des quartiers administratifs ;



Sébastien LEPARLIER

DÉLIBÉRATION

09.2026.065 (2026.DFPE.232) (suite)

Considérant que le projet de création prévoit de déployer son activité au 40 rue Condorcet, 75009 Paris, situé dans le quartier administratif Rochechouart, et projette d'accueillir 26 jeunes enfants en accueil régulier et occasionnel, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30, pour des enfants âgés de 10 semaines à 5 ans en cas de situation de handicap ;

Considérant que le projet de création prévoit une tarification appliquant le barème national des participations familiales de la Caisse nationale des allocations familiales (prestation de service unique) ;

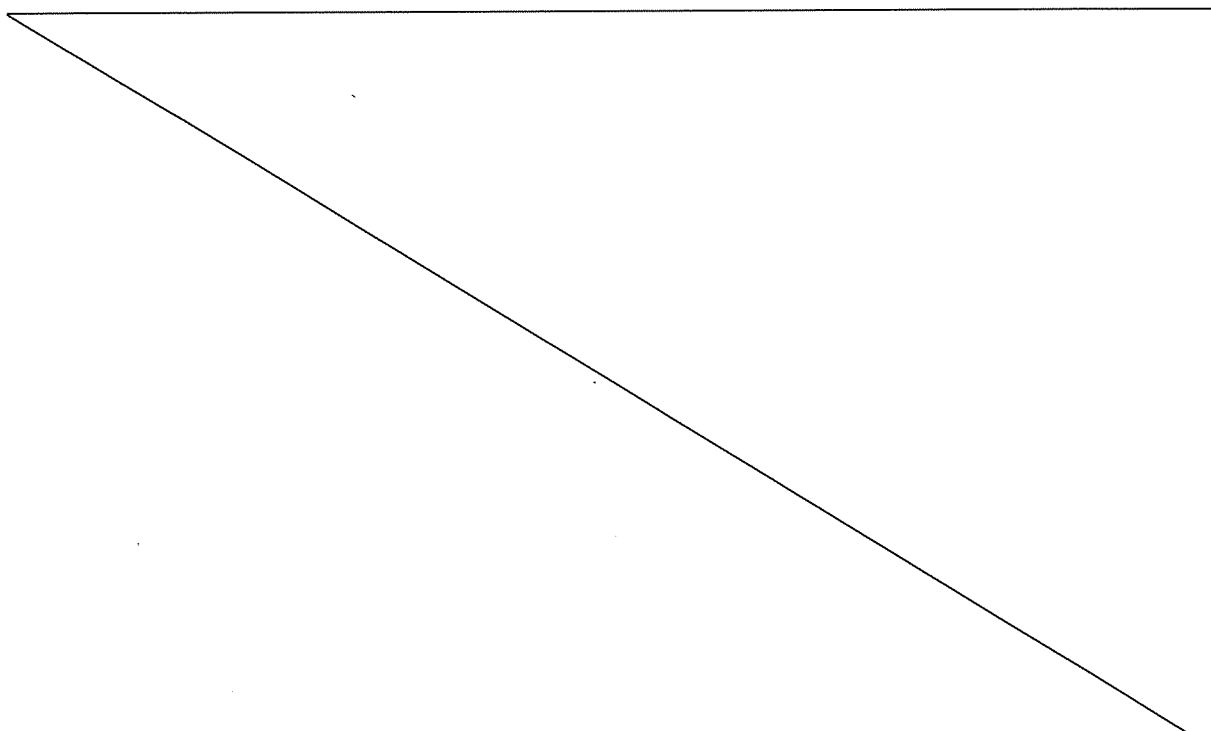
Considérant que le projet ne répond pas aux exigences de qualité définies conformément aux référentiels mentionnés au dernier alinéa du II de l'article L.214-1-1 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris la demande préalable de l'association Enfance pour tous pour son projet de création d'un établissement d'accueil du jeune enfant ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DFPE.232.





Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

Millésime

N° de page

2	6
---	---

2	4	8
---	---	---

DÉLIBÉRATION

09.2026.066 (2026.DFPE.239)

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (6 662 164 EUROS), AVENANTS AUX CPO PASSÉES AVEC 30 ASSOCIATIONS DU GROUPE 2 GESTIONNAIRES D'ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (MOINS DE 100 PLACES).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

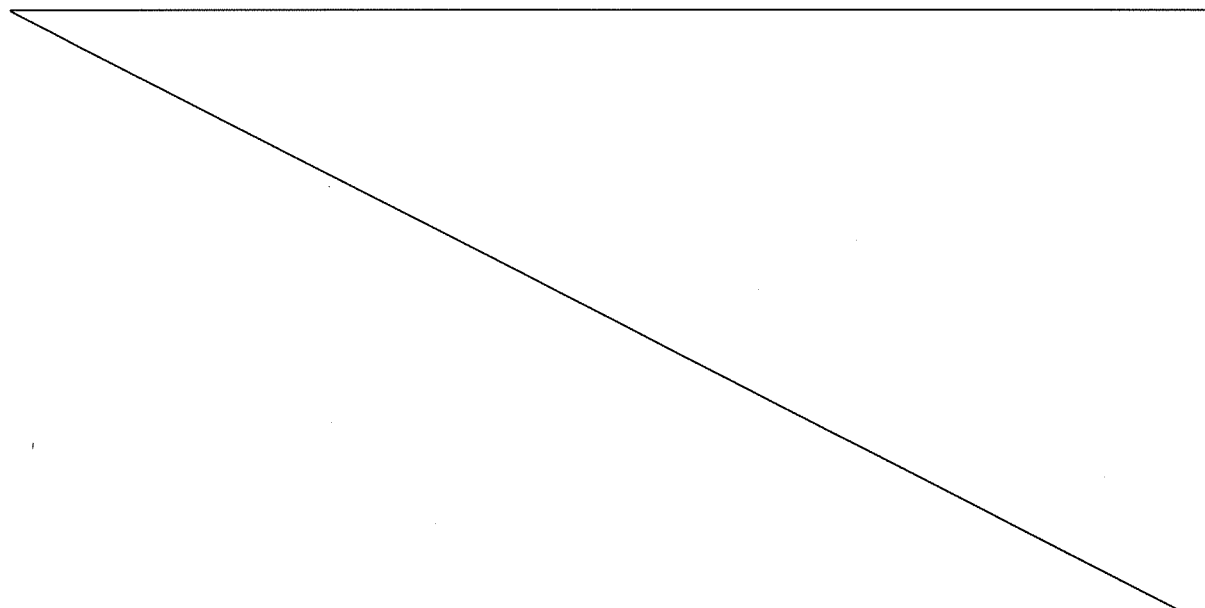
Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 10 décembre 2024 par les associations citées ci-après et la Ville de Paris : Fondation Maison des champs de Saint-François d'Assise, La Joannaise du gros caillou, ADPS, Solidarité Roquette, Ganone Yad, Mosaïque L'atelier des enfants, Ozar Hatorah Paris 11, Relais 59, Ozar Hatorah 13, Gribouille Alésia, Afc-Saint-Pierre/Saint-Dominique, Cerep, Au fil de la découverte, La Goutte de lait Saint-Leon, La Maison de l'enfance, Auteuil Petite Enfance, Unic, Crèche Avenir, Crèche Gan Esther, Ohel Esther, Jeunesse Loubavitch, Relais Ménilmontant, Archipelia, Les Poussins d'Annam, Fondation Casip-Cojasor, Gan Yossef, Cites Caritas et Arisse, Afape, La Planète des enfants.

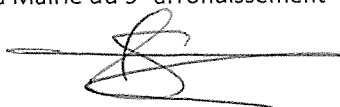
Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution de subventions aux 30 associations citées ci-dessus ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DFPE.239.





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.067 (2026.DJS.156)

**SUBVENTION LAURÉAT BUDGET PARTICIPATIF 2024 : « TOUJOURS PLUS DE NEUF
DANS LES CENTRES PARIS ANIM' DU 9^E ARRONDISSEMENT ».**

Le Conseil du 9^e arrondissement,

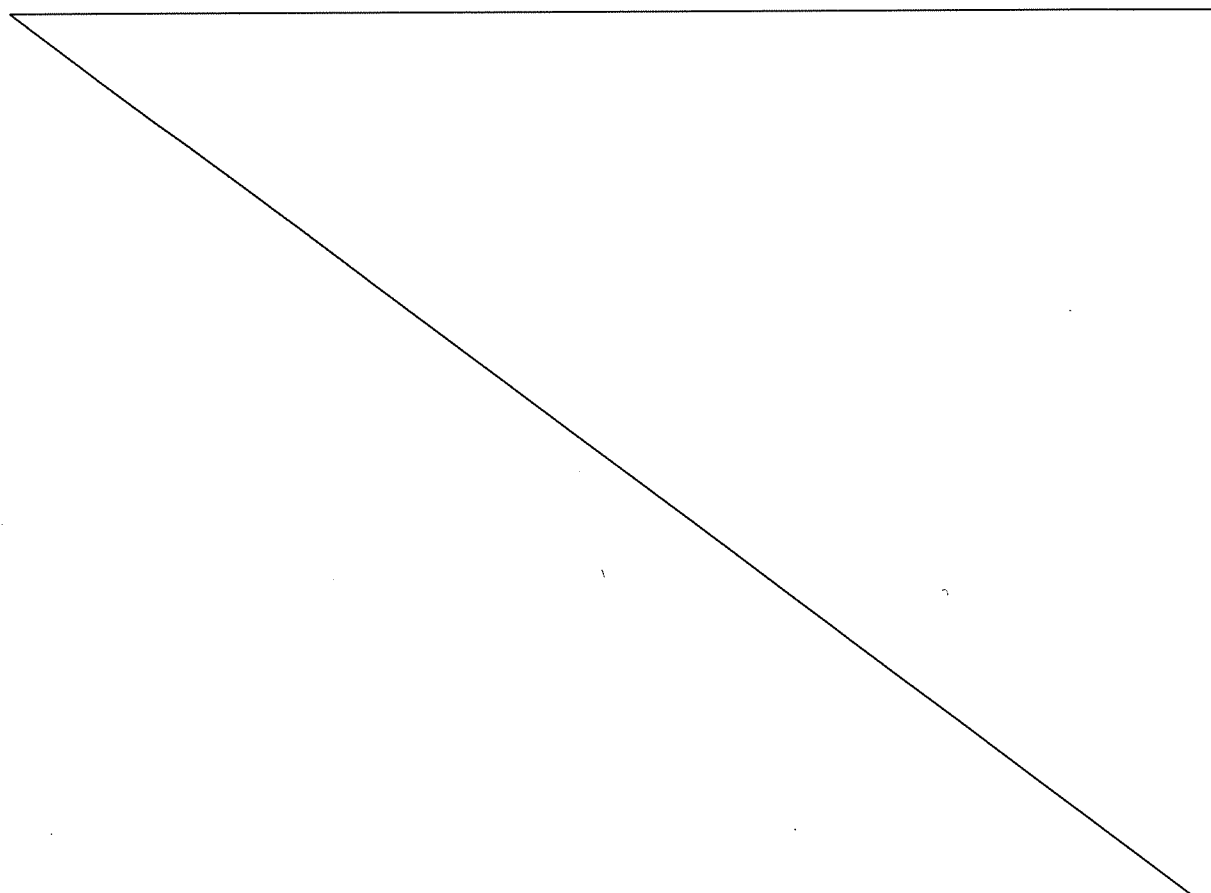
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et
suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention à la Ligue
de l'enseignement fédération départementale de Paris mouvement d'éducation populaire
fédération de Paris de la ligue de l'enseignement ;

Sur le rapport présenté par Mme Virginie Mergoil, Adjointe à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération
2026.DJS.156.





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.068 (2026.DAE.106)

SUBVENTIONS 3 115 000 EUROS ET CONVENTIONS AVEC 100 STRUCTURES MENANT DES ACTIONS D'INSERTION PROFESSIONNELLE PAR L'ACTIVITÉ DES PARISIENNES ET PARISIENS LES PLUS ÉLOIGNÉ.E.S DE L'EMPLOI.

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.121-1 et suivants ;

Vu le Code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1, L.2512-1, ainsi que l'article L.3211-1 ;

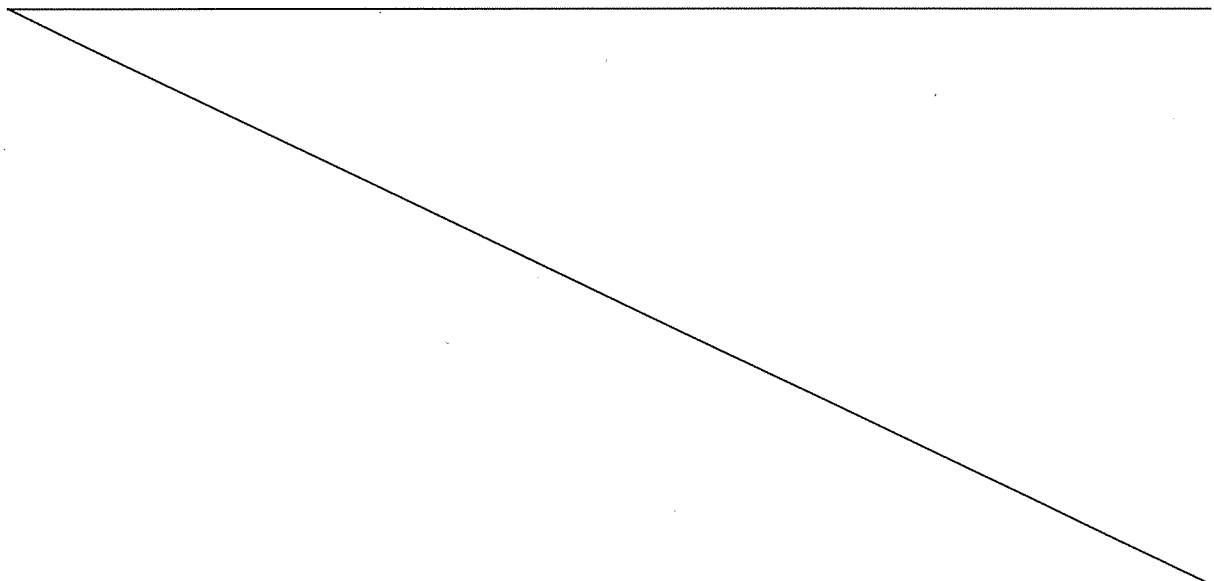
Vu le décret n° 2001495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose au Conseil de Paris d'accorder une subvention de fonctionnement à 100 organismes, et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DAE.106.





Sébastien LEPARTIER



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

Q.09.2026.006

QUESTION ORALE DÉPOSÉE PAR MME FRÉDÉRIQUE DUTREUIL, POUR LE GROUPE ÉCOLOGISTE ET SOCIAL DE PARIS 9^E, RELATIF AU REFUS D'ENTRETIEN DU JARDIN SITUÉ DANS LA « VILLA LAFERRIÈRE » AU 6 ET 6B RUE LAFERRIÈRE, PAR LA SOCIÉTÉ ABENEX.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu les articles 22 et 23 du règlement intérieur du Conseil du 9^e arrondissement ;

Vu la question orale présentée par Mme Frédérique Dutreuil, Conseillère de Paris ;

D É L I B È R E :

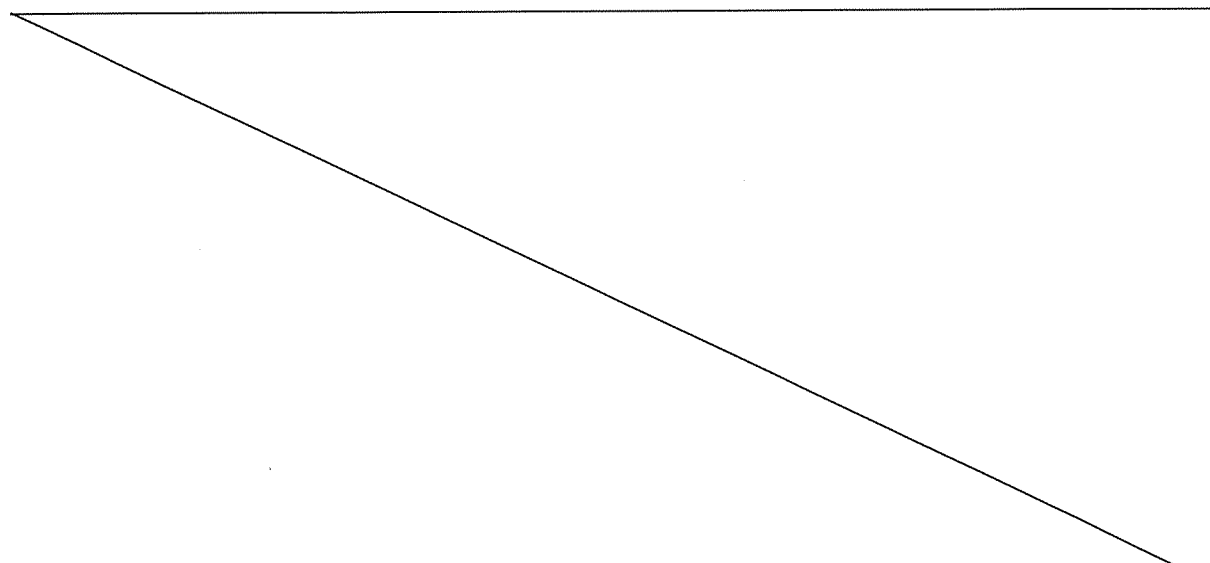
La question suivante a été présentée et n'a pas fait l'objet de vote.

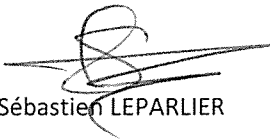
Comme Mme la Maire, j'ai été alertée par courriel de locataires de la « Villa Laferrière » située au 6 et 6B rue Laferrière, que la société Abenex *« refuse d'ouvrir les vannes d'eau qui permettrait aux locataires volontaires d'arroser les végétaux et de les maintenir en vie »*.

La société Abenex, le bailleur, manque à son obligation d'assurer une jouissance paisible des parties communes, que constitue ce jardin, en privant volontairement ses occupant.es d'un îlot de fraîcheur en pleine période caniculaire d'une intensité inédite.

En outre, le défaut d'entretien de ce jardin dans ce contexte de chaleur extrême, assèche complétement la végétalisation, et est susceptible de constituer un terreau propice aux départs de feux, et corrélativement mettre en danger les locataires de ces habitations.

À ce titre, pouvez-vous nous indiquer si vous avez écrit à la société Abenex pour lui demander d'assurer l'entretien de ce jardin ?





Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.069 (2026.DEVE.46)

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX GESTIONNAIRES DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DANS LE CADRE DU PLAN ALIMENTATION DURABLE 2022-2027 (APPEL À PROJET 2026).

Le Conseil du 9^e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, et une alimentation saine, durable et accessible à tous, dite loi EGalim ;

Vu la loi n° 2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE ;

Vu le vœu 244 adopté par le Conseil de Paris des 2, 3 et 4 mai 2018, relatif aux cantines sans plastique ;

Vu la délibération 2022.DEVE.21 approuvant le plan alimentation durable de la Ville de Paris pour la période 2022-2027 ;

Vu la délibération 2021.DEVE.62 sur le plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne, convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et le CASVP, et subventions aux gestionnaires de la restauration collective ;

Vu les délibérations 2022.DEVE.49 et 2022.DEVE.89 fixant les modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne ;

Vu la délibération 2023.DEVE.48 accordant des subventions d'investissement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne et du plan alimentation durable ;

Vu la délibération 2023.DEVE.66 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective en 2023, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de lutte contre le gaspillage alimentaire ;

Vu la délibération 2024.DEVE.74 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective en 2024, dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre du PAD ;

Vu la délibération 2024.DASCO.103 Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027 ;


Sébastien LEPARLIER

CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

09.2026.069 (2026.DEVE.46) (suite)

Vu la délibération 2025.DEVE.47 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective, dans le cadre de la première phase de l'appel à projet 2025 en faveur du plan de sortie de plastiques et du plan alimentation durable ;

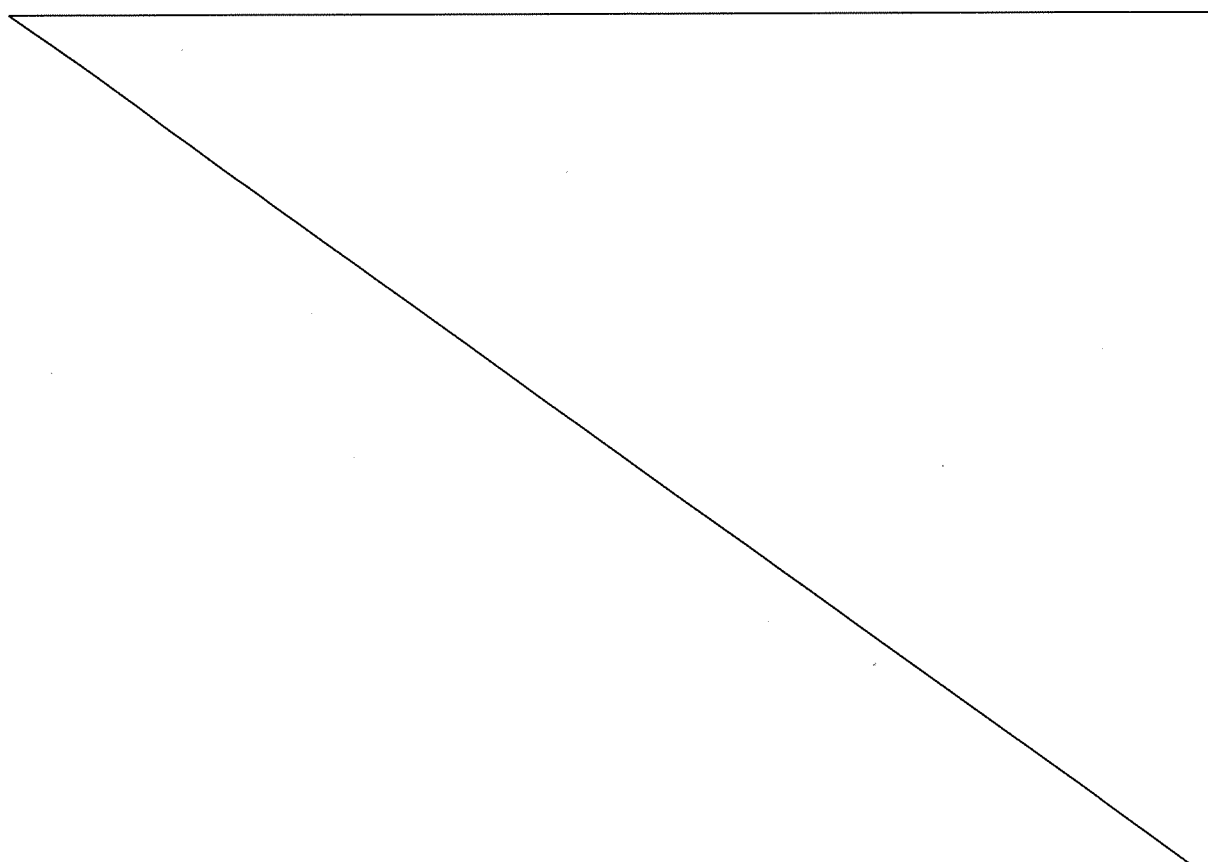
Vu la délibération 2025.DEVE.80 accordant des subventions d'investissement et de fonctionnement aux gestionnaires de la restauration collective, dans le cadre de la première phase de l'appel à projet 2025 en faveur du plan de sortie de plastiques et du plan alimentation durable ;

Vu le projet de délibération par lequel M. le Maire de Paris propose de soutenir les gestionnaires de la restauration collective pour un montant total de 792 917 euros dans le cadre du plan alimentation durable 2022-2027 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine Caggegi, Conseillère du 9^e arrondissement ;

D É L I B È R E :

Article unique : Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2026.DEVE.46.



Le Directeur général des services
de la Mairie du 9^e arrondissement


Sébastien LEPARLIER



CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

Millésime

N° de page

2	6
---	---

2	5	4
---	---	---

DÉLIBÉRATION

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9^e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 21h16.

(FEUILLE DE PRÉSENCE CI-ANNEXÉE)



Sébastien LEPARLIER

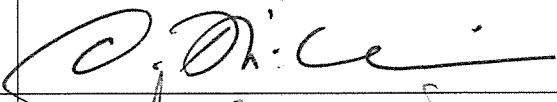
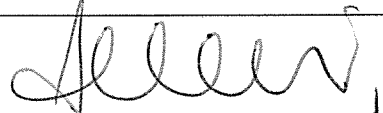
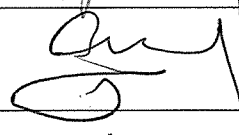
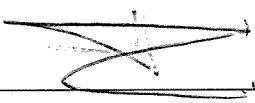
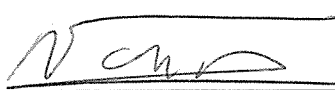
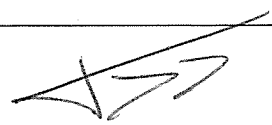
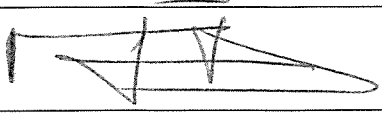
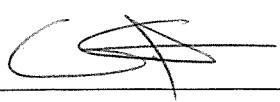
CONSEIL DU 9^e ARRONDISSEMENT

Séance du lundi 6 juillet 2026

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 6 JUILLET 2026 À 18H30

FEUILLE DE PRESENCE

N O M S	É M A R G E M E N T S
Mme Delphine BÜRKLI, Maire	
Mme Adeline GUILLEMAIN	
M. Paul BOIVIN	
Mme Virginie MERGOIL	
M. Alexis GOVCIYAN	
M. Jean-Pierre PLAGNARD	
M. Nicolas COUR	
Mme Maud LELIEVRE	Excusée
M. Gilles FISZENSON	
Mme Amélie BLANCKAERT	
Mme Catherine CAGGEGI	
Mme Frédérique DUTREUIL	
M. Thomas GALARNEAU	
Mme Camille VIZIOZ-BRAMI	